



# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

# 2022



# Sommaire

## Propos introductifs

## Préambule

### I. Contexte économique et financier .....p.6

### II. Rétrospective et constats.....p.9

### III. Orientations budgétaires 2022 .....p.20

### IV. Prospective globale 2021 - 2026.....p.23

## V. Les orientations stratégiques thématiques

### ▶ Saint-Paul, Terre nouvelle tournée vers la transition écologique.....p.27

Aménagement du territoire et logement

Transition écologique

Attractivité du territoire

### ▶ Saint-Paul, Terre apprenante et innovante.....p.32

La vie éducative

La lecture publique

### ▶ Saint-Paul, Terre solidaire et inclusive.....p.34

La petite enfance

La jeunesse

Les séniors

Les actions sociales

La santé pour tous

### ▶ Saint-Paul, Terre accueillante et participative.....p.46

La propreté urbaine à l'échelle des bassins de vie

L'insertion et l'économie sociale et solidaire, pour la relance de l'emploi local

Des bassins de vie et dynamiques

Un territoire sécurisé

### ▶ Saint-Paul, Terre des talents et des créativité.....p.56

Le sport

La culture et le patrimoine

### ▶ Saint-Paul, Terre performante et plus accessible.....p.62

Valorisation du personnel communal et amélioration de l'environnement de travail

Optimisation des ressources

Modernisation des services municipaux et dématérialisation

Commande publique

Contrôle de performance

# PROPOS INTRODUCTIFS

Ces orientations budgétaires 2022 répondent à notre engagement politique tant sur l'écologie, l'action sociale, l'économie, la proximité, la tranquillité publique, la participation citoyenne, l'aménagement de notre territoire, l'amélioration du cadre de vie, de la santé, du bien-être au travail et de l'éducation.

En cohérence avec nos engagements de campagne, ces orientations budgétaires établiront dès 2022 des engagements politiques forts avec :

- La mise en œuvre Conseil des Habitants (CDH) doté d'un budget dédié
- La mise en œuvre de la Mutuelle Communale
- L'amplification de la gratuité de la cantine scolaire pour atteindre près de la moitié des pensionnaires.
- La mise en œuvre d'un plan global de valorisation du personnel communal
- Le lancement du chantier de l'école de Grand fond
- Une nouvelle dynamique dans le cadre de l'aménagement du PRU du pôle entrée de Ville et du pôle front de mer
- Un plan ambitieux en matière de tranquillité publique avec le déploiement de la première tranche de la vidéo protection, la création d'une brigade mobile au sein de la Police municipale, l'ouverture d'un premier poste de Police municipale dans les Hauts.

La Municipalité poursuit ainsi la mise en œuvre de la feuille de route validée par les Saint-Paulois. La refonte organisationnelle qui a été lancée dès notre arrivée est en grande partie achevée. Elle nous permet d'être aujourd'hui en phase avec l'ambition que nous portons pour le territoire.

Par ailleurs, plusieurs réponses aux préconisations et remarques de la Chambre Régionale des Comptes ont d'ores et déjà été apportées.

Notre volonté politique axée sur une gestion saine et efficiente de la collectivité tout en offrant un service public de proximité d'excellence à l'ensemble des Saint-Paulois(e)s sur tout le territoire est entrée dans une phase opérationnelle.

# Orientations budgétaires pour 2022

Note de synthèse /article L2121-12 du  
Code Général des Collectivités Territoriales

## Préambule

Prévu par l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a pour vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ce débat constitue un acte politique majeur, marquant une étape fondamentale du cycle budgétaire. Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

S'appuyant sur le contexte général et des éléments d'analyse rétrospective et prospective, ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, et ainsi de pouvoir dégager les priorités et axes fort de l'action municipale.

Le contenu de ce débat est encadré par divers textes, dont l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le débat porte également « sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune ». L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) est venu compléter les éléments de ce débat, avec notamment des données détaillées au niveau des charges de personnel (structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, des avantages en nature et du temps de travail).

Préalablement à l'exposé des orientations envisagées, il convient donc de faire un point sur l'environnement économique et financier qui prévaut actuellement sur le plan national et local. Ces informations sont très importantes, car elles permettent d'apporter un éclairage sur l'évolution constatée et prévisible des indicateurs financiers de la ville.

Enfin, il est important de noter que ce débat sur les Orientations Budgétaires, qui concerne le Budget Principal et son Budget Annexe (Régie de Pompes Funèbres), n'a aucun caractère décisionnel. La délibération imposée par la loi NOTRe n'a pour finalité, que de constituer une preuve de la tenue effective du débat.



# I. Contexte Économique et financier

## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Depuis deux ans le monde vit au rythme de la pandémie et de son évolution, engendrant de fortes perturbations dans l'économie mondiale. Le secteur public, par diverses mesures de soutien, tant au niveau national que local, a toutefois permis d'amortir quelques effets.

Encore freinée par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est bien redressée au cours des derniers mois. Le PIB a ainsi progressé de 1,1 % au 2ème trimestre après avoir stagné au premier. Les enquêtes de conjoncture restent relativement bonnes mais elles paraissent avoir touché un point haut au début de l'été. L'industrie manufacturière, qui avait bénéficié jusqu'ici de la reprise de l'économie mondiale, est bridée par les contraintes d'approvisionnement pour certains composants.

La résurgence épidémique au cœur de l'été, qui semble devoir être temporaire, a aussi un peu pesé sur certaines activités de services. Selon les estimations de l'Insee, l'activité était encore inférieure de 1,2 % en juin à celle du 4ème trimestre 2019 mais le niveau d'avant crise serait retrouvé fin 2021.

En moyenne sur l'année 2021, le PIB progresserait d'un peu plus de 6 % selon les dernières projections de la Banque de France. Ce qui constituerait un effet de rattrapage après la chute de -8% en 2020.

L'emploi dépasse d'ailleurs déjà le niveau de fin 2019, ce qui se traduit par un taux de chômage comparable à son niveau d'avant crise (8 % au 2ème trimestre 2021).

Au cours des derniers mois, l'inflation a accéléré. Au-delà d'aspects techniques (notamment un effet de base sur les prix de l'énergie), les contraintes d'offre auxquelles ont fait face certains secteurs ont joué. La hausse des prix à la consommation est toutefois restée limitée en France (1,9 % sur un an en août).

Avec le rattrapage de l'économie, le soutien monétaire procuré par les banques centrales pourrait un peu s'atténuer dans les mois à venir. Toujours très bas (le rendement de l'OAT 10 ans est resté négatif jusqu'à mi-septembre), les taux d'intérêt de marché pourraient donc légèrement augmenter.

Le déficit public, qui a atteint 9,1% en 2020, se réduirait dès 2021 à 8,4%, avant de refluer pour 2022 à 4,8%. Il resterait toutefois supérieur à celui de 2019 (-3,1% avec l'effet du CICE), du fait de la réduction progressive des mesures de soutien à l'activité économique et aux ménages.

Enfin en 2021, le ratio de dette publique augmenterait pour atteindre 115,6% du PIB, soit une hausse de seulement 0,5 points par rapport à 2020, du fait du fort rebond de l'activité économique. Pour 2022, le Gouvernement escompte un ratio de dette publique sur PIB de 114%, portée par la poursuite du rebond de l'activité économique et par la maîtrise de la dépense publique.



Souhaitant s'inscrire dans un budget de relance et d'investissement, le PLF 2022 prévoit une augmentation de la dépense publique de 11 Md€ avec des priorités clairement affichées en faveur des politiques régaliennes : Défense (+1,7 Md€), Intérieur (+1,5 Md€) et Justice (+700 M€) mais aussi Education (+1,7 Md€).

Concernant les collectivités, Bercy estime que leur situation financière « devrait s'améliorer en 2021 et 2022 » et mise sur une forte reprise de l'investissement local en 2021.

Ci-dessous les principales dispositions du PLF 2022 impactant les collectivités locales :

► La stabilité des dotations : La DGF (dotation globale de fonctionnement) reste stable en 2022, avec 18,3 Mds d'euros pour le bloc communal et 8,5 Mds € pour les départements, soit 26,8 Mds d'euros au total. L'évolution du montant de la DGF par rapport à 2021 résulte de mesures de périmètre (liées notamment à la recentralisation du financement du RSA à La Réunion).

Cette stabilité globale se fait tout de même au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmentent chacune de 95 M€ et de 10 M € les dotations de péréquation des départements. Parallèlement, le gouvernement continue son rattrapage du niveau des dotations de péréquation versées aux communes ultra-marines par rapport aux collectivités métropolitaines.

À ce titre, le taux de majoration démographique permettant de fixer le montant de la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM) est à nouveau augmenté, afin de réaliser en 2022 la moitié du rattrapage restant à réaliser. Les sommes ainsi dégagées viendront alimenter la dotation de péréquation outre-mer (DPOM) créée en Loi de finances initiale pour 2020, dont les critères de répartition ciblent les communes des départements d'outre-mer disposant des ressources les moins élevées et des charges les plus lourdes.

Cette année comme l'année dernière, l'enveloppe normée ne consomme que 50 M € au titre des variables d'ajustement, contre 120 M € en 2020. Le bloc communal comme les départements sont épargnés. Elle baisse en revanche de 50 M € pour les régions.

► Réforme du calcul des indicateurs financiers : Cette réforme résulte des propositions du Comité des finances locales visant à être en meilleure adéquation avec la potentielle richesse des territoires, ainsi qu'à tenir compte de l'effet de la réforme de la fiscalité locale et de la réforme des impôts de production sur ces derniers.

Il est donc envisagé d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel fiscal (exemples : les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)...). En outre, le gouvernement propose de simplifier le calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités plutôt que de l'axer sur la pression fiscale subie par les ménages sur le territoire d'une commune.

► Transposition de la décision de l'Union Européenne relative au régime de l'octroi de mer :

La transposition de la décision (UE) 2021-991 du 7 juin 2021 relative au régime de l'octroi de mer, entraîne un relèvement du seuil d'assujettissement de 300 000 € à 550 000 € de chiffre d'affaires. Le nombre de listes de produits pouvant bénéficier d'un différentiel de taxation à l'octroi de mer passe de trois à deux : 20 et 30%. Le différentiel de 10% est ainsi supprimé.

Par ailleurs, le retour des « contrats de Cahors » initiés dans la loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022 n'est pas à l'ordre du jour, en raison du contexte nécessitant la contribution des collectivités à la relance économique. Toutefois, il n'est pas exclu que cet « outil » soit réactivé dès 2023.



## LE CONTEXTE LOCAL

Malgré un contexte sanitaire défavorable et les différentes restrictions appliquées, le climat des affaires s'est nettement amélioré à La Réunion au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 (enquête de conjoncture de l'IEDOM).

Les chefs d'entreprise auraient, dans l'ensemble, constaté une amélioration de leur activité, mais également de leur niveau de trésorerie et des délais de paiement. Les indicateurs de consommation des ménages confirment une progression vigoureuse sur le trimestre (transactions par cartes bancaires et importations en augmentation). Par ailleurs, le marché du travail s'améliore timidement et le nombre de demandeurs d'emploi diminue selon les données du Pôle Emploi.

Néanmoins, cette fin d'année 2021 s'inscrit dans un contexte de hausse des charges (coût des matières premières et du fret), de demande dynamique, et de rareté de certains matériaux. Aussi, les entreprises déclarent ajuster leurs prix de vente à la hausse sur les deuxième et troisième trimestres. L'effet sur l'inflation est perceptible avec une progression de l'indice des prix à la consommation de 1,4 % entre mars et juin 2021.





# II. Rétrospective et constats

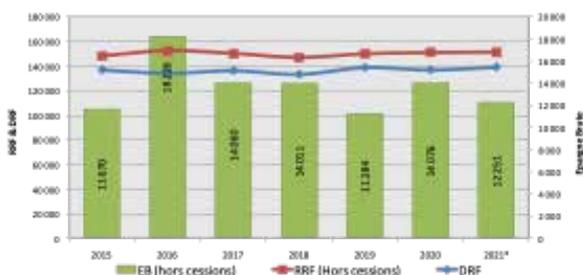
A l'approche de la fin de l'exercice 2021, il est intéressant de percevoir les grandes tendances au niveau des réalisations et des résultats. Par un effet de rebond, les recettes de gestion auront progressé davantage que les dépenses de gestion (2,6% contre 1,7%), ce qui devrait permettre le maintien d'une épargne nette autour de 3,3 M€.

Les Dépenses d'Equipement Brut de 2021 devraient connaître une nouvelle baisse, car toujours impactées par le contexte de crise et la transition. A ce stade elles sont estimées à environ 33 M€. En conséquence, le recours à l'emprunt devrait également être en baisse, autour de 12 M€.

## RETROSPECTIVE DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolut* Moyenne 2015-2020	2021 Estimations	Variations (En %) (En valeur)
	Définif	Définif	Définif	Définif	Définif	Définif			
<b>RECETTES DE GESTION</b>	147 895 445,17	151 901 215,64	150 034 047,36	146 517 742,42	149 566 322,86	146 816 106,41	-0,12%	150 609 825,00	2,6% 3 793 718,59
<b>- DEPENSES DE GESTION</b>	131 859 290,68	130 250 553,99	132 798 443,78	129 823 926,07	134 684 069,22	132 928 910,10	0,19%	135 154 000,00	1,7% 2 225 089,90
<b>* RESULTAT DE GESTION</b>	16 036 154,49	21 650 661,65	17 235 603,58	16 693 816,35	14 882 253,64	13 887 196,31	-1,21%	15 455 825,00	11,3% 1 568 628,69
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	49 091,09	30 182,13	21 094,67	14 403,56	9 879,48	-65 130,55	ns	-35 000,00	-46,3% 30 130,55
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	-312 468,61	-496 957,43	-467 049,16	-339 074,45	-1 043 696,43	2 638 350,26	ns	-890 000,00	-133,7% -1 528 350,26
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	15 772 776,97	21 183 886,35	16 769 648,89	16 569 145,46	13 848 436,69	16 460 416,02	2,94%	14 530 825,00	-11,7% -1 929 591,02
- Intérêts de la Dette	3 336 692,04	2 957 475,79	2 730 127,39	2 558 117,54	2 564 356,37	2 384 504,70	-6,42%	2 280 000,00	-4,4% -104 504,70
<b>EPARGNE BRUTE (CAF BRUTE)</b>	12 436 084,93	18 226 410,56	14 039 521,50	14 011 027,92	11 284 080,32	14 075 911,32	5,73%	12 250 825,00	-13,0% -1 825 086,32
- Capital de la Dette	10 158 878,59	13 469 465,45	10 306 209,77	10 668 137,44	10 017 979,77	9 122 469,65	-0,48%	8 900 000,00	-2,4% -222 469,65
<b>* EPARGNE NETTE (CAF NETTE)</b>	2 277 206,34	4 756 945,11	3 733 311,73	3 342 890,48	1 266 100,55	4 953 441,67	63,19%	3 350 825,00	-32,4% -1 602 616,67
<b>DEP. D'EQUIP. BRUT (DEB = Chap 20, 204, 21 et 23)</b>	49 046 374,03	33 962 423,51	34 405 912,05	44 658 882,00	40 459 170,01	34 554 755,01	-4,73%	32 800 000,00	-5,1% -1 754 755,01
+ DEPENSES FINANCIERES (Hors dette)	1 143 429,40	5 214 240,40	1 472 222,18	5 076,14	221 736,00	2 206,26	ns	10 000,00	353,3% 7 793,74
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (avec cessions)</b>	44 734 863,96	25 522 513,30	15 070 886,35	23 752 027,13	24 293 581,16	14 217 697,70	-13,10%	17 150 607,00	-41,14% -15 659 393,00
<b>BESOIN DE FIN. (si négatif : excédent fin.)</b>	5 454 939,47	13 654 150,61	20 807 267,88	20 911 931,01	16 387 324,85	20 339 263,57	41,14%	15 659 393,00	-23,0% -4 679 870,57
- EPARGNE NETTE	2 277 206,34	4 756 945,11	3 733 311,73	3 342 890,48	1 266 100,55	4 953 441,67	63,19%	3 350 825,00	-32,4% -1 602 616,67
- EMPRUNT	7 000 000,00	30 000 000,00	11 250 000,00	17 304 710,00	38 000 000,00	34 000 000,00	ns	12 000 000,00	-14,3% -2 000 000,00
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</b>	3 822 266,87	1 102 794,50	-5 803 956,15	-464 330,53	2 878 775,70	-1 385 821,90	ns	-308 568,00	ns
<b>FONDS DE ROULEMENT INITIAL AU 01/01</b>	2 857 894,66	6 680 161,53	7 782 956,03	1 978 999,88	1 514 669,35	4 393 445,05	48,46%	3 007 623,15	ns
<b>F.R. FINAL (= Résultat BRUT de clôture)</b>	6 680 161,53	7 782 956,03	1 978 999,88	1 514 669,35	4 393 445,05	3 007 623,15	15,40%	2 699 055,15	-10,3% -308 568,00
<b>* Solde des Restes à Réaliser :</b>	-1 634 939,47	180 627,61	5 108 600,35	4 546 011,71	257 395,52	-1 164 407,36	397,9%	600 000,00	-151,9% 1 764 407,36
- Section de Fonctionnement :	-943 214,55	-759 387,57	-1 025 757,19	-1 339 152,11	-980 613,38	-714 710,70	-1,8%	-900 000,00	ns
- Section d'investissement :	-691 724,92	940 015,18	6 134 357,54	5 885 163,82	1 238 008,90	-449 696,65	19,5%	1 500 000,00	ns
<b>Résultat NET de clôture</b>	5 045 222,06	7 963 583,64	7 087 600,23	6 060 681,06	4 650 840,57	1 843 215,80	-10,3%	3 299 055,15	79,0% 1 455 839,35
Capital restant dû cumulé	100 839 182 €	97 370 275 €	98 314 064 €	104 750 637 €	112 732 658 €	117 610 188 €	3,2%	120 710 188 €	2,6% 3 100 000 €
Capacité de Désendettement (en années)	8,1	5,3	7,0	7,5	10,0	8,4	ns	9,9	ns

Sans être un retour à la normale, l'année 2021 aura été moins marquée par les conséquences de la crise Covid et les opérations exceptionnelles (transfert compétence eau et assainissement qui avait impacté 2020). On constate donc une évolution des dépenses et recettes de gestion, se rapprochant des niveaux de l'exercice 2019.



En 2021, les diverses mesures d'économie ou de maîtrise des dépenses de fonctionnement, y compris au niveau des charges de personnel devraient permettre une amélioration des marges d'épargne par rapport à 2019. L'Epargne Brute pourrait s'établir autour de 12,2 M€ et l'Epargne Nette autour de 3,3 M€.

Globalement, sur la période considérée, les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont stabilisés mais ont connu de fortes variations liées au contexte économique social et sanitaire.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement en K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	Évolution 2020=>2021	Pour mémoire Evolution 2019 => 2020	Évolution Moyenne (2015-2020)
<b>Total (en K€)</b>	160 286	151 686	153 899	160 070	151 656	152 240	0,38%	-5,26%	0,95%
<b>Evol en valeur (K€)</b>	- 7 694	- 8 690	2 213	8 171	- 8 413	584			
<b>Evol annuelle des RRF (en %)</b>	-4,24%	-5,37%	1,46%	4,01%	-5,26%	0,38%			
Impôts et taxes (73)	102 165	103 424	106 072	108 386	107 980	111 253	3,03%	-0,37%	2,35%
Octroi de Mer et FIRT	39 852	40 252	42 219	42 595	41 672	43 863	5,26%	-2,17%	1,54%
Taxes Locales	47 656	46 605	49 479	50 813	51 595	53 550	3,79%	1,54%	3,70%
Dotations et Participations (74)	34 895	32 924	34 659	33 438	33 159	33 757	1,80%	-0,84%	-0,73%
Dont DGF	20 393	20 208	20 905	21 168	21 966	23 122	5,26%	3,77%	-1,13%
Dont Remb. / Emplois d'avenir	4 657	3 128	648	74	3	-	-100,00%	-96,32%	-35,17%
Dont Remb. / Autres Contrats Aidés	-	-	4 413	3 681	3 645	4 400	20,73%	-1,00%	ns
Produits des services & du domaine (70)	4 048	4 267	3 885	3 914	2 643	3 300	24,88%	-32,49%	-5,28%
Dont Cantines scolaires (7057)	2 497	2 547	2 380	2 377	1 315	2 100	59,72%	-44,70%	-4,48%
Rembours. sur salaires (D13)	8 874	7 625	322	2 401	1 935	1 500	-22,49%	-19,40%	90,28%
Autres recettes	10 304	3 445	8 861	11 830	5 940	2 430	-59,09%	-50,21%	53,16%
Dont Cession d'immobilisation	7 826	1 310	6 522	9 946	648	850	31,26%	-93,49%	139,75%

Après l'impact de la crise sanitaire sur la forte chute enregistrée en 2020 (-5,26%), les Recettes Réelles de Fonctionnement ont globalement connu une tendance à la hausse en 2021 (+0,38%). Cette évolution relativement modeste masque des situations très diverses, comme par exemple +5,26% sur l'octroi de mer et la taxe sur les carburants du fait de la reprise économique.

## LES RECETTES FISCALES

Les recettes de la fiscalité directe locale (taxes foncières et taxe d'habitation) représentent toujours une part importante dans nos recettes réelles de fonctionnement. Leur proportion progresse même à plus de 35 % des Recettes Réelles de Fonctionnement.

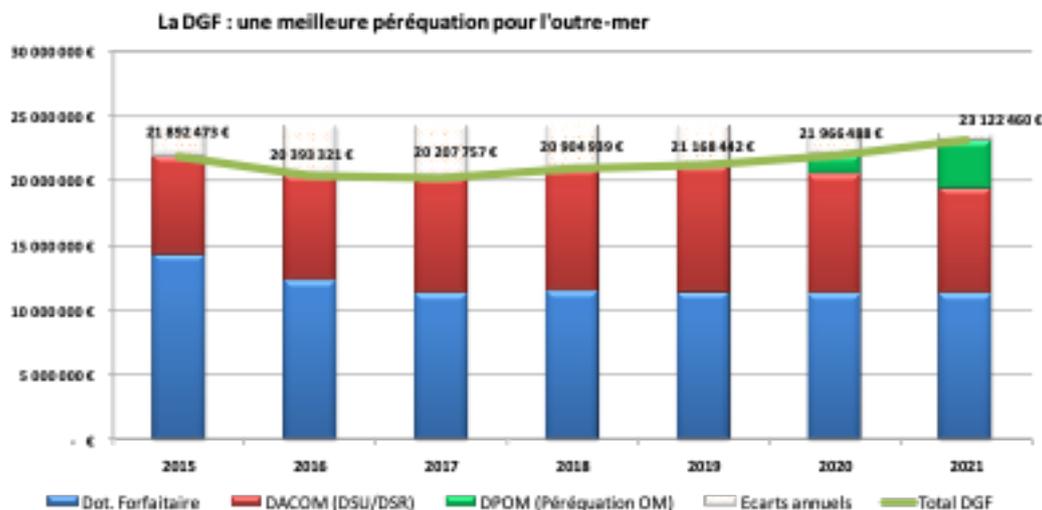
TAXES		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne (2015-2021)
BASES	<b>BASES NETTES</b>	Définitives	Définitives	Définitives	Définitives	Définitives	Définitives	Provisaires	
	BASES TH	85 966 954	88 324 305	90 499 361	91 079 697	93 838 144	95 376 261	-	2,0%
	Evol en %	1,3%	2,7%	2,5%	0,6%	3,0%	1,6%		
	BASES TH (LV + RS)							12 809 535	
	BASES TFB	89 583 352	93 126 650	95 620 001	97 563 575	100 271 552	102 062 829	102 106 080	2,5%
Evol en %	1,9%	4,0%	2,7%	2,0%	2,8%	1,8%	0,0%		
BASES TPNB	913 643	1 035 034	847 893	844 314	742 366	738 523	730 280	-2,5%	
Evol en %	2,6%	13,3%	-18,1%	-0,4%	-12,1%	-0,5%	-1,7%		
TAUX	<b>TAUX</b>								
	Taux TH	20,78%	22,55%	22,55%	22,55%	22,55%	22,55%	22,55%	
	Taux TFB	26,57%	28,83%	28,83%	28,83%	28,83%	28,83%	41,77%	
Taux TPNB	28,49%	30,91%	30,91%	30,91%	30,91%	30,91%	30,91%		
PRODUITS	<b>PRODUIT GLOBAL</b>	41 926 527	47 085 473	48 236 936	48 927 028	50 298 237	51 160 338	53 118 902	3,73%
	Evol en %	1,67%	12,30%	2,45%	1,43%	2,80%	1,71%	3,83%	
	Evol en valeur	686 757	5 158 946	1 151 463	680 092	1 371 209	862 101	1 958 566	
	Produit TH	17 863 933	19 917 131	20 407 606	20 538 472	21 160 501	21 507 347	2 888 550	
	Effet du Coef Cor.							7 354 971	
Produit TFB	23 802 297	26 848 413	27 567 246	28 127 579	28 908 288	29 424 714	42 649 676		
Produit TPNB	260 297	318 929	262 084	260 977	229 447	228 277	225 705		

L'évolution des bases fiscales est quasi-stable en 2021. Néanmoins, dans le cadre de la réforme de la fiscalité et de la suppression progressive de la TH, les dispositifs de compensation (transfert de la TF départementale et application du coefficient correcteur), les recettes globales de fiscalité sont en progression significative (+3,83%).

Le poids de la fiscalité indirecte, constituée de l'Octroi de Mer et de la Taxe sur les carburants, progresse légèrement et représente environ 29 % de nos recettes de fonctionnement. Après la baisse enregistrée en 2020 du fait du ralentissement de l'activité économique, ces recettes ont connu un effet de rattrapage en 2021.

## LES DOTATIONS DE L'ETAT

Au titre de la contribution à la réduction des déficits, l'Etat a réduit ses dotations en direction des collectivités, sur la période de 2014 à 2020. Depuis 2020, une nouvelle dotation est venue inverser la tendance.

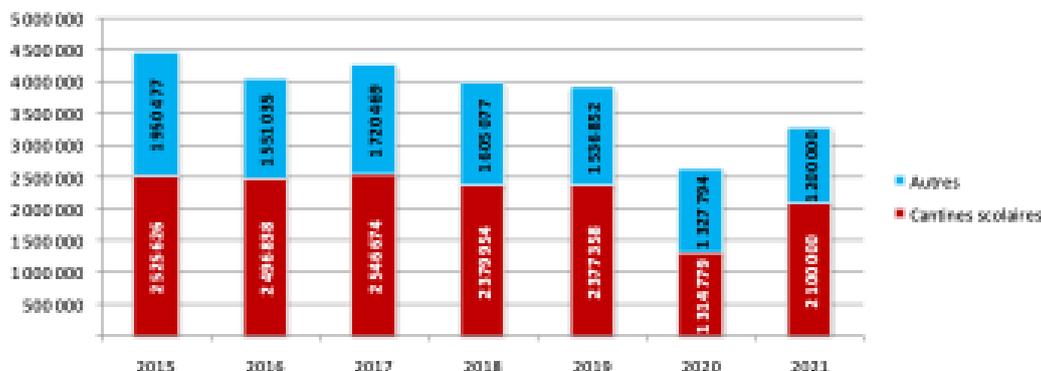


La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 a remplacé la baisse de la DGF par un engagement contractuel encadrant les dépenses des collectivités. La DACOM (quote-part de la DSU et de la DSR) et plus particulièrement la Dotation de Péréquation pour l'Outre-Mer (DPOM) ont contribué à faire progresser l'ensemble de la DGF sur les deux dernières années.

## LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les produits des services et du domaine :

Impactées par les effets du confinement, les recettes du chapitre 70 accusent une très nette diminution en 2020, passant de 3,9 M€ à 2,6 M€. En 2021 la tendance est à l'amélioration, sans pour autant atteindre les montants antérieurs. Sur la restauration scolaire, les jours de fermeture non tarifés et l'exonération de la 1ère tranche influencent le niveau plus faible de recettes par rapport à une année pleine.



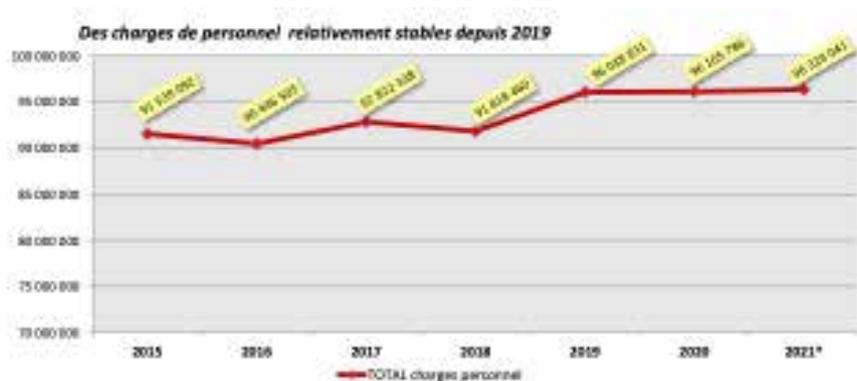
## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement en K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	Évolution 2020=>2021	Pour mémoire Evolution 2019 => 2020	Évolution Moyenne (2015-2020)
<b>Total (en K€)</b>	<b>134 234</b>	<b>136 317</b>	<b>133 366</b>	<b>138 840</b>	<b>136 933</b>	<b>139 139</b>	<b>1,61%</b>	<b>-1,37%</b>	<b>1,25%</b>
<b>Evol en valeur (K€)</b>	<b>+ 2 667</b>	<b>2 083</b>	<b>- 2 957</b>	<b>5 474</b>	<b>- 1 907</b>	<b>2 206</b>			
<b>Evol annuelle des DRF (en %)</b>	<b>-1,84%</b>	<b>1,55%</b>	<b>-2,16%</b>	<b>4,10%</b>	<b>-1,37%</b>	<b>1,61%</b>			
Charges à caractère général (011)	23 504	24 155	22 862	22 676	21 884	22 500	2,82%	-3,49%	-1,46%
Charges de personnel (012)	90 447	82 822	91 818	96 038	96 106	96 350	0,25%	0,07%	2,32%
Autres charges de gestion courante (65)	15 702	15 562	15 168	15 831	14 813	16 124	8,85%	-6,43%	-0,91%
Dont subventions versées (657)	10 867	10 629	10 054	10 670	9 065	10 521	16,06%	-15,04%	-3,56%
Intérêts de la dette (66)	2 957	2 717	2 558	2 564	2 470	2 280	-7,69%	-3,68%	-5,39%
Autres dépenses	1 623	1 061	1 159	1 730	1 660	1 885	13,55%	-4,02%	52,54%

A l'instar des recettes, les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent également un rebond en 2021 compte tenu d'une reprise progressive des activités, y compris les chapitres 011 et 65 qui enregistrent la plus forte progression (+2,82% et +8,85%), tandis que les charges de personnel connaissent une évolution maîtrisée (+0,25%).

## LES CHARGES DE PERSONNEL (012)

Après les années de forte progression, comme en 2014, 2015 et 2019, les charges de personnel retrouvent une relative stabilité en 2020 et 2021. Cette tendance est liée à l'application des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes. Des efforts sont ainsi menés sur la maîtrise de la masse salariale et des redéploiements internes



Sur la période 2015 - 2018 s'est opéré un « transfert » entre les contrats aidés et les non-titulaires. Les charges relatives aux contrats aidés ont été divisées par deux entre 2015 et 2020, alors que dans le même temps, celles des non titulaires ont progressé de 33%. Il convient toutefois de noter sur l'année 2021, une remontée des dépenses de contrats aidés (+19%) permettant de financer ces ressources humaines afin de couvrir les besoins supplémentaires dans des domaines ciblés.

## LES CHARGES COURANTES ET AUTRES CHARGES DE GESTION

Les charges à caractère général (chapitre 011) et les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont celles qui ont été le plus impactées par la crise sanitaire, car elles suivent l'évolution de l'activité.

Entre 2015 et 2021, des efforts de gestion ont permis de réduire les charges courantes. Sur la période, le chapitre 011 a diminué de plus de 2M€, passant de 24,8 M€ à environ 22,5 M€.

Quant au chapitre 65, hormis quelques variations ponctuelles, il reste relativement proche de 16 M€ chaque année.

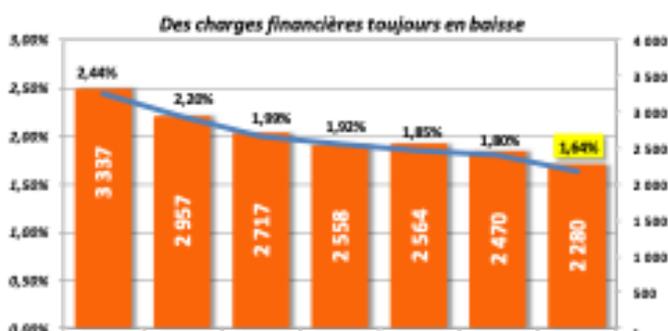
Enfin, les financements des satellites communaux (LESPAS, Réserve Naturelle de L'Etang Saint-Paul, ...) restent relativement stables sur les derniers exercices, tandis que le forfait communal aux écoles privées est en phase de progression, compte tenu de l'intégration des élèves de maternelles dans le périmètre du calcul, en application de la « loi Blanquer ».



## LES CHARGES FINANCIÈRES

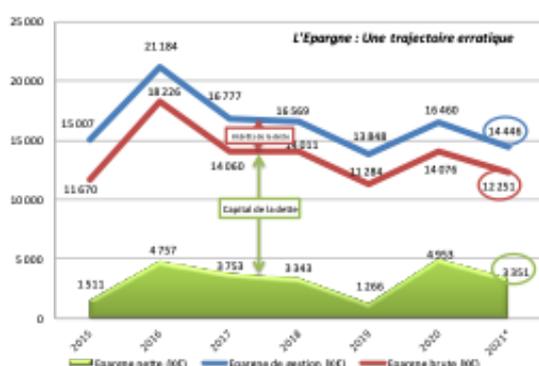
Malgré un recours significatif à l'emprunt et un stock de dette en progression, la Ville a bénéficié d'un contexte favorable à la diminution des intérêts de la dette, ainsi que de l'allongement de la durée d'amortissement.

Ainsi, le poids des intérêts financiers dans les dépenses réelles de fonctionnement n'a cessé de diminuer, pour passer de 2,71% en 2014, à seulement 1,64% en 2021.



## CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement net (ou l'épargne nette) correspond au solde des recettes de fonctionnement lorsque les dépenses de fonctionnement, les intérêts et le capital des emprunts sont payés. Cet indicateur traduit la capacité de la collectivité à faire face à ses dettes, mais aussi à assurer un autofinancement (partiel) de ses investissements. Sur la période 2015 – 2021, les différents soldes d'épargne ont connu les évolutions suivantes :



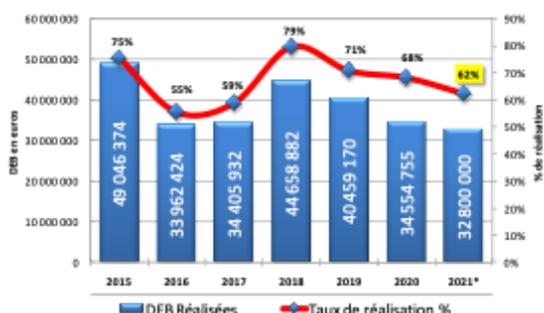
Depuis de nombreuses années, les collectivités cumulent l'impact de la crise économique et sanitaire ainsi que la diminution de l'intervention de l'Etat, perturbant ainsi leurs marges d'épargne.

Néanmoins, les mesures prises depuis 2020 pour une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement, ont permis de maintenir une Capacité d'Autofinancement Nette, indispensable à la bonne réalisation de nos investissements.

## LES INVESTISSEMENTS

### LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement (études, subventions d'équipement, acquisitions et travaux), sont celles qui ont pour effet de modifier durablement le patrimoine communal. Ces dépenses ont connu l'évolution suivante :



Sur la période 2015 / 2020, la réalisation moyenne des dépenses d'équipement est d'environ 39,5 M€, avec de fortes variations, liées à la nature et à l'ampleur des opérations.

Les réalisations de 2021 devraient se situer en dessous des celles de 2020, soit environ 33 M€. Quant au taux de réalisation, il devrait se situer autour de 62%.

Les ratios ci-dessous indiquent le niveau de l'effort d'équipement de Saint-Paul, sur la période de 2015 à 2021 :

RATIOS	SAINT-PAUL							Moyenne 2018
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	CA 2021	(France)
Taux d'équipement (%) : Dép. d'équip. brut / recettes réelles de fonct.	29,65%	21,69%	23,18%	29,29%	25,65%	22,94%	21,61%	18,7%
Dépenses d'équipement brut / habitant (en € / hab)	467	328	331	416	378	326	313	264

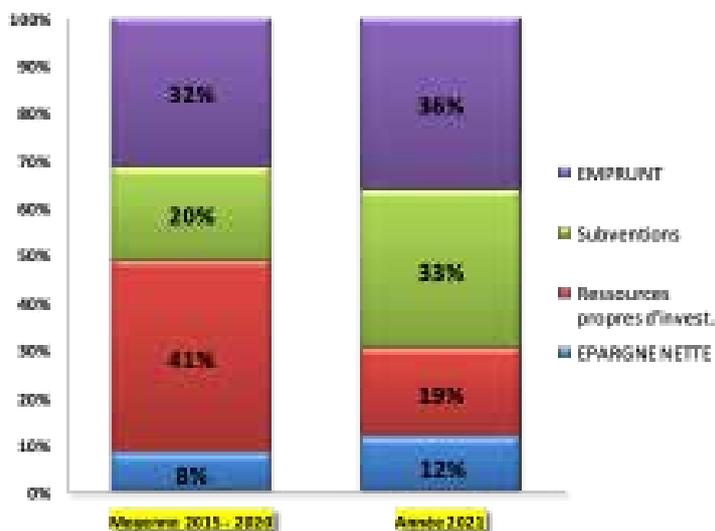
### LES FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS

La structure de financement des investissements de 2021 devrait sensiblement différer de la structure observée en 2020 et de la moyenne sur la période 2015 - 2020. Chacune des composantes a enregistré de grandes variations, dont notamment les ressources propres d'investissement qui représentent seulement 19%, contre 41% en moyenne.

Le niveau des ressources propres d'investissement chute effectivement de nouveau, compte tenu de l'absence de FRDE en 2021. En « contrepartie », du côté des subventions, la réalisation devrait être en hausse, du fait notamment du déblocage de certaines subventions au titre des opérations d'aménagement.

Malgré tout, la proportion de l'emprunt dans le financement des investissements devrait progresser par rapport à la moyenne (36% contre 32%). Cependant l'épargne nette dégagée devrait rester significative dans le financement des investissements (autour de 12%).

Une structure de financement très variable



## BUDGET ANNEXE DE POMPES FUNÈBRES

Le seul budget annexe au budget principal de la ville est celui des Pompes Funèbres, dont l'unique objet est d'isoler toutes les dépenses et recettes liées à la prestation de fossoyage dans les cimetières de la commune.

Ce budget doit s'équilibrer par ses propres recettes, c'est-à-dire les participations des familles. Il convient de rappeler que les personnes démunies de ressources suffisantes, en particulier celles relevant de la CMU, bénéficient d'une prise en charge totale des frais par le CCAS.

Sur la période de 2015 -2021, ce budget a évolué comme suit :

Régie de Pompes Funèbres	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
Recettes de Fonctionnement	99 334,20 €	113 666,02 €	101 805,20 €	105 808,80 €	102 052,30 €	109 814,42 €	105 000,00 €
Dépenses de Fonctionnement	98 448,56 €	104 268,46 €	117 378,39 €	104 507,69 €	107 912,90 €	107 646,88 €	105 000,00 €
Résultat N-1 reporté	7 267,21 €	8 152,85 €	17 550,41 €	1 977,22 €	3 278,33 €	- 2 582,27 €	- 414,73 €
Résultat de Clôture FCT	8 152,85 €	17 550,41 €	1 977,22 €	3 278,33 €	- 2 582,27 €	- 414,73 €	- 414,73 €
Recettes d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Dépenses d'investissement	- €	0,02 €	- €	- €	- €	- €	- €
Résultat N-1 reporté	20 739,19 €	20 739,19 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €
Résultat de Clôture INV	20 739,19 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €
Résultat global cumulé	28 892,04 €	38 289,58 €	22 716,39 €	24 017,50 €	18 156,90 €	20 324,44 €	20 324,44 €

L'équilibre financier de ce budget fragilisé depuis plusieurs exercices, et le niveau de couverture des charges actuelles ne permet pas la prise en compte de charges exceptionnelles, et nécessite une refonte des éléments de gestion (tarification, accompagnement de l'évolution des besoins ...).

## STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

### LE COÛT DE LA DETTE

Sous réserve des dernières réalisations de l'exercice 2020, la dette devrait évoluer comme suit :

Éléments de synthèse	Au : 31/12/2020	Au : 31/12/2021	Variation
<b>La dette globale est de :</b>	117 447 687,93 €	119 721 737 €	↑
<b>Taux moyen annuel :</b>	2,07 %	1,90 %	↓
<b>Taux actuariel :</b>	2,06 %	1,93 %	↓
<b>Durée de vie moyenne :</b>	7 ans, 11 mois	6 ans, 10 mois	→
<b>Durée de vie résiduelle :</b>	19 ans, 6 mois	13 ans, 5 mois	↓
<b>Nombre de contrats :</b>	34	33	

L'encours de dette de la ville de Saint Paul est amorti de 8 888 K€ sur l'exercice 2021. Parallèlement la Ville devrait souscrire 11 M€ de nouveaux emprunts dont :

- 6 M€ auprès du Crédit Agricole, à Euribor 3M+ marge de 0,7% sur 20 ans,
- 5 M€ auprès de l'Agence Française de Développement, à Euribor 6M + marge de 1,01% sur 20 ans

Cela se traduit donc par une progression de l'encours de dette d'environ 2,3 M€ entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021.

Le taux moyen qui représente le coût de la dette, s'élève à 1,90% sur l'exercice budgétaire 2021. Le coût de la dette de la Ville se situe dans la moyenne des niveaux observés pour la strate. Le taux actuariel baisse à nouveau à 1,93%, très proche du taux moyen, ce qui est l'expression d'une dette peu risquée. La baisse des taux bénéficie à la collectivité essentiellement via la souscription de nouveaux prêts à taux bas. Ainsi le taux moyen poursuit sa baisse, passant de 2,07% à 1,90%.

La durée de vie moyenne de l'encours passe en dessous de 7 ans.

## LA STRUCTURE DE LA DETTE

La répartition de la dette est la suivante :

Stock au 31/12/2020	Taux Fixe	Taux Variable	Livret A	TOTAL
<b>Encours</b>	<b>80 622 680,99 €</b>	<b>32 128 508,67€</b>	<b>6 970 547,84€</b>	<b>119 721 737 €</b>
<b>Pourcentage global</b>	<b>67,34 %</b>	<b>26,84 %</b>	<b>5,82 %</b>	<b>100.0 %</b>
<b>Durée de vie moyenne</b>	<b>7 ans, 8 mois</b>	<b>8 ans</b>	<b>8 ans, 10 mois</b>	<b>6 ans, 10 mois</b>
<b>Nombre d'emprunts</b>	<b>24</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>33</b>
<b>Taux actuariel</b>	<b>2,35 %</b>	<b>1,02 %</b>	<b>1,50 %</b>	<b>1,93 %</b>
<b>Taux moyen de l'exercice</b>	<b>2,45 %</b>	<b>0,86 %</b>	<b>1,49 %</b>	<b>1,90 %</b>

La structure de l'encours est restée relativement stable par rapport à la situation au 31/12/2020. Représentant plus de 30% de l'encours total, l'encours à taux variable (y compris le livret A), est performant et permet d'optimiser la charge d'intérêts, avec un taux moyen cohérent par rapport au taux du marché.

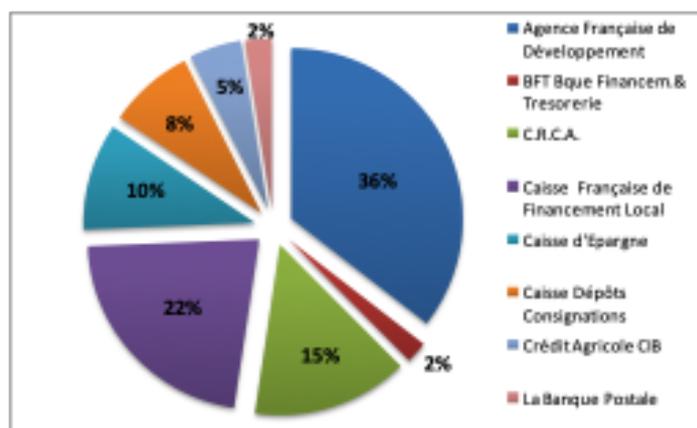
Depuis 2020, la totalité de l'encours de dette de la Ville est classé en 1-A (absence de risque) selon les critères de la Charte Gissler. En d'autres termes, la dette de la commune est saine.

## RÉPARTITION PAR PRÊTEURS

Au 31 décembre 2021, la commune a dans son encours, 33 emprunts, répartis sur les établissements suivants :

La Ville de Saint-Paul travaille avec les principaux acteurs du secteur du financement public local.

L'Agence Française de Développement, la Caisse Française de Financement Local / Banque Postale ainsi que le Crédit Agricole, sont les principaux partenaires de la collectivité.



## EVOLUTION ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Afin de satisfaire au besoin de financement de ses investissements, la Ville a fait appel régulièrement à l'emprunt. Depuis 2018 le stock de dette est en progression constante



Alors que la progression du stock de dette, associée à une contraction de l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, avait conduit à une dégradation du ratio de capacité de désendettement entre 2016 et 2019, grâce aux efforts réalisés sur la section de fonctionnement, l'épargne a été améliorée en 2020 et 2021, ramenant ainsi le ratio de capacité de désendettement en dessous de 10 ans (seuil d'alerte à 12 ans)

## PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE ACTUELLE

L'encours de dette de la Ville de Saint-Paul s'amortirait jusqu'en 2042.

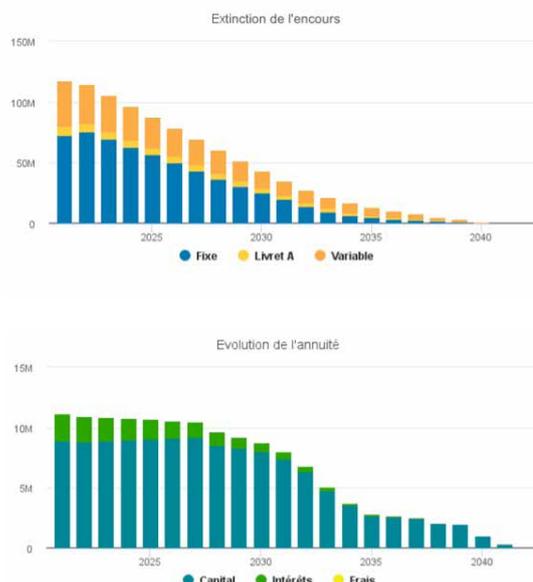
Hors dettes nouvelles, et compte tenu du profil classique des emprunts (pas de remboursement in fine), l'encours existant fait état d'une extinction très constante.

L'encours de dette de la Ville de Saint-Paul s'amortirait jusqu'en 2042.

Hors dettes nouvelles, et compte tenu du profil classique des emprunts (pas de remboursement in fine), l'encours existant fait état d'une extinction très constante.

Sur la période 2021 – 2027, l'annuité totale de la dette actuelle reste sur un palier entre 11 et 12 M€.

Hors dettes nouvelles, les annuités sont anticipées décroissantes, avec un décrochage à partir de 2028 où l'annuité passe en dessous de 10 M€, pour chuter nettement à partir de 2031.



## LES RESSOURCES HUMAINES SITUATION ET ÉVOLUTION

Depuis la loi « NOTRe », précisée par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 à l'article D.2312-3 du CGCT : « Dans les communes de plus de 10000 hab. (...), le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, (...) les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération (...), à la durée effective du travail dans la collectivité (...) ».

### STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Les budgets primitifs et comptes administratifs contiennent respectivement un état du personnel précisant les postes budgétaires ouverts et pourvus au 1er janvier et au 31 décembre de l'année.

Les éléments présentés ci-dessous sont établis sur la base du budget principal de la collectivité.

► Evolution des effectifs rémunérés en équivalent temps plein (ETP)

Ces effectifs rémunérés (effectifs ayant une paie sur le mois concerné) excluent les élus, les collaborateurs de groupes, les vacataires cumul emploi, les étudiants ou encore les réversions de SFT.

Effectif payé	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2018	3482	3265	3125	3115	3068	3043	3029	3304	3079	3074	3062	3078
2019	3438	3184	3187	3143	3110	3093	3093	3319	3132	3132	3135	3154
2020	3447	3224	3224	3178	3167	3169	3171	3391	3124	3111	3086	3115
2021	3358	3144	3078	3132	3175	3169	3208	3170	3255	3260	3281	3245
Masse Salariale	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2018	7 710 681	7 518 345	7 792 257	7 456 062	7 569 208	7 683 838	7 608 573	7 727 776	7 623 065	7 732 928	7 481 628	7 878 023
2019	7 917 235	8 045 987	7 768 706	8 052 484	7 882 089	7 816 973	8 005 739	7 939 754	8 012 608	8 044 388	7 803 878	8 747 680
2020	8 111 852	8 305 661	7 953 912	8 010 099	8 185 472	7 845 847	7 988 852	7 501 476	8 207 654	7 812 095	7 959 905	8 223 463
2021	8 003 465	7 943 189	8 107 248	8 214 130	7 911 025	7 764 419	8 057 771	7 764 044	8 105 196	7 874 635	8 137 325	8 442 025

## EVOLUTION DES EFFECTIFS EN PERSONNES PHYSIQUES

A fin décembre 2021, les agents titulaires sont au nombre de 663, contre 678 en 2020.

La répartition catégorielle des agents en poste s'établit comme suit :

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Catégorie A	105	103	113	112
Catégorie B	152	154	151	150
Catégorie C	2078	2228	2160	2149

La catégorie C demeure largement majoritaire.

### Répartition des effectifs selon la quotité de temps de travail

	Non titulaires permanents	Titulaires	Non permanents	Total général
Temps complet	1199	647	80	1926
Temps non complet	523	21	628	1172
Temps partiel	11	10		21
Total général	1733	678	700	3111
ETP	1583	671	490	2744

Le rapport hommes/femmes est le suivant : 54 % d'hommes, 46 % de femmes.

La collectivité se rapproche de ses obligations légales en matière d'emploi des travailleurs handicapés avec un taux de 4.86 %, ce dernier étant en constante progression depuis 2014. L'objectif est de dépasser le taux de 6% sur la mandature.

## B - EVOLUTION DES DEPENSES

### Evolution des dépenses de personnel de 2018 à 2020

Exercice	2017	Evolution	2018	Evolution	2019	Evolution	2020	Evolution	2021	Evolution
Dépenses de personnel	92 822 338	- 1.09 %	91 818 460	4,60%	96 038 830	0,07%	96 106 287	0,23	96 324 472	0,23

La dépense de l'exercice 2021 devrait s'établir à 96 324 472 M€.

Cette évolution est due notamment à l'augmentation de la valeur du SMIC et à l'augmentation du minimum de traitement à l'indice majoré 340 correspondant à l'indice brut 367. En effet, depuis le 1er octobre dernier, les agents occupant un emploi doté d'un indice majoré inférieur à 340 perçoivent le traitement afférent à l'indice majoré 340 (indice brut 367).

De ce fait, en 2021, la dépense de masse salariale du budget principal a donc évolué de 218 185 € par rapport à 2020, soit de 0.23 %.

## ELEMENTS DE REMUNERATION ET ABSENTEISME

Les éléments de rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les vacances et les heures supplémentaires se répartissent de la manière suivante :

Eléments de rémunération	Masse salariale 2021 (yc prévision novembre décembre)	Proportion (en %)
Traitements indiciaires (+vie chère et indexation)	53 571 429,00 €	55,62
Nouvelles bonifications indiciaires	119 582,51 €	0,12
Régimes indemnitaires	5 710 148,03 €	5,93
Heures supplémentaires	769 901,72 €	0,80
Autres éléments de rémunération (décharges de classes, SFT, IR...)	519 395,74 €	0,54
Vacations	0,00 €	0,00
Rémunération emplois aidés, apprentis, stagiaires conventionnés	9 760 809,00 €	10,13
Prestations sociales	1 620 570,00 €	1,68
Aide au retour à l'emploi	0,00 €	0,00
Remboursement des frais de transport (versement transport)	1 193 293,00 €	0,00
Contributions employeur + médecine	23 059 344,00 €	25,18
<b>TOTAL</b>	<b>96 324 473,00 €</b>	<b>100,00</b>

### Absentéisme 2019-2021 de l'effectif permanent

	Effectif permanent au 31/12/2019 ETP	Nombre de jour d'absences 2019	Taux d'absentéisme 2019	Effectif permanent au 31/12/20 ETP	Nbre de jour d'abs. 2020	Taux d'absentéisme 2020	Effectif permanent au 31/12/2021 ETP	Nbre de jour d'abs. au 04/11/21	Taux d'absentéisme 2021
Accident du travail	2417	3093	0,35%	2388	3066	0,35%	2369	2417	0,28%
Adoption/ Maternité	2417	4200	0,48%	2388	4433	0,51%	2369	3658	0,42%
Congé de longue durée	684	3649	1,46%	669	3787	1,55%	663	2963	1,22%
Congé de longue maladie	684	2953	1,18%	669	3278	1,34%	663	4426	1,83%
Congé de paternité	2417	493	0,06%	2388	392	0,04%	2369	415	0,05%
Congé pour grave maladie	1733	7214	1,14%	1719	6673	1,06%	1706	5154	0,83%
Maladie ordinaire	2417	13700	1,55%	2388	17663	2,03%	2369	23010	2,66%
Maladie professionnelle	2417	485	0,05%	2388	693	0,08%	2369	603	0,07%

### Nombre d'agents bénéficiaires d'un avantage en nature

Nbre d'agents concernés sur l'année	2020	2021
Avantage en nature véhicule	6	4
Avantage en nature logement	2	2
Avantage en nature vêtements	0	0



# III. Orientations budgétaires 2022

Après deux années difficiles, les perspectives sont plus favorables pour l'année 2022 avec un rebond économique mais également une reprise d'activité dense des interventions de la Ville.

Ce nouvel exercice s'inscrit dans une démarche d'efficacité afin de permettre à l'équipe municipale de réaliser ses actions et ses projets phares de la mandature.

## LE FONCTIONNEMENT EN 2022

Les prévisions pour 2022 se basent sur un retour d'une activité similaire à celle d'avant la crise, avec un dynamisme des recettes, et une indispensable maîtrise des dépenses.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Compte tenu des dispositions prévues au Projet de Loi de Finances pour 2022 et des éléments de conjoncture, les estimations et prévisions d'évolution des principales recettes sont les suivantes :

- L'Octroi de Mer : sous réserve d'une reprise économique solide et stabilisée, la prévision de 2022, porte sur un montant d'environ 39 550 000 €, soit une recette proche de celle de l'année 2021

- La Taxe spéciale sur les Carburants (FIRT) : Selon les perspectives d'activité économique, la commune pourrait espérer une recette de l'ordre de 4 400 000 €, soit en légère progression par rapport à 2021.

- Les Dotations de l'Etat : Selon les dispositions du PLF, et notamment les mesures de rattrapage prévues pour les DOM, la DGF de Saint-Paul (dotation forfaitaire et dotation d'aménagement), pourrait connaître une progression notable, se situant autour de 24 M€, contre 23,1 M€ en 2021. Dans cette dotation globale, seule la DACOM et la DPOM progresseraient, la Dotation Forfaitaire restant stable (hors effet population).

- La fiscalité locale : Les recettes de la fiscalité locale en 2022 découleront uniquement de la revalorisation forfaitaire et de l'augmentation physique des bases imposables. Les taux d'imposition ne seront donc pas modifiés. Sur les bases provisoires estimées et les taux actuels, le produit global de 2022 devrait se situer autour de 53 600 000 €, hors rôles supplémentaires et y compris les compensations liées à la suppression de la TH.

- Impôts et taxes divers : Le produit global de TLPE pour 2022 devrait rester autour de 800 000 €, tenant compte de l'exonération des enseignes inférieures à 7 m<sup>2</sup> appliquée depuis 2021.

- Produit des services et du domaine: Avec la reprise de l'activité normale des services municipaux, le chapitre 70 devrait atteindre dans son ensemble la somme globale de 3 300 000 €, et intègrera la mise en œuvre de la seconde phase de la gratuité des cantines.

- Les atténuations de charges et remboursements sur salaires : Les atténuations de charges (chapitre 013) concernent principalement les remboursements des indemnités journalières par la CGSS et la quote-part du personnel sur les chèques déjeuner. Globalement ce chapitre est évalué à 1 500 000 €. Quant au remboursement sur les contrats aidés, ils sont inscrits au chapitre 74 (Dotations et participations) et estimés à 4 400 000 €.

- Les reversements de fiscalité (TCO) : Tenant compte de l'impact des transferts de compétences, l'Attribution de Compensation versée par le TCO à la commune est actualisé à 5 713 905 €.

- Autres produits de gestion courante : Il s'agit principalement des produits de location des biens communaux. Le chapitre 75 devrait s'établir autour de 900 000 €.

Afin d'optimiser nos ressources propres, une recherche la plus large possible de soutiens financiers auprès de divers partenaires externes sera essentielle pour une meilleure couverture des interventions de la Ville.

Sur la base de ces éléments prévisionnels, le total des prévisions de recettes réelles de fonctionnement en 2022, hors cessions et pourraient se situer autour de 153,7 M€ (soit une évolution de +1,4% par rapport au BP 2021).

## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dans un objectif général de « mieux dépenser », les dépenses de fonctionnement de 2022 devront être raisonnées et optimisées à tous niveaux. Ainsi, la prévision 2022 de nos dépenses réelles de fonctionnement devrait être contenue dans une enveloppe globale de 140 M€ soit environ +1,8% par rapport aux prévisions du BP de 2021.

Les grandes orientations générales au niveau des différents chapitres sont les suivantes :

### ► Les charges de personnel (chapitre 012)

En 2022, l'objectif est de poursuivre la maîtrise de la masse salariale, sans excéder 95,8 M€ (valeur identique au BP 2021).

Cet objectif est notamment basé sur les conditions et hypothèses suivantes :

- le redéploiement de ressources internes, et la recherche de modes opératoires dans certains domaines ciblés.
- la mise en œuvre du plan de valorisation du personnel.

### ► Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le chapitre 011 correspond aux dépenses récurrentes et indispensables au bon fonctionnement des services de la collectivité ; une démarche du bien consommé permettra d'assurer la couverture des besoins de la Ville.

Une vigilance particulière portera surtout sur les fluides ainsi que les denrées et fournitures, les frais de télécommunications. Au total les prévisions de ce chapitre 011 devraient donc se situer aux alentours de 24 M €.

### ► Les autres charges courantes (chapitre 65)

Les postes principaux de ce chapitre sont notamment les subventions (associations, CCAS, Caisse des écoles..) et les contributions obligatoires (SDIS, forfait communal aux écoles privées). Sur la base des projections provisoires, le chapitre 65 pour 2022 est estimé aux alentours de 16 Millions d'euros.

En fonction des résultats disponibles à la clôture de l'exercice 2021, un effort supplémentaire pourrait être réalisé afin d'accompagner davantage notre tissu associatif.

### ► Les charges financières (chapitre 66)

Sur la base de notre état de dette au 1er janvier 2021, les intérêts et autres charges financières devraient s'élever à environ 2 250 000 € (hors ICNE), soit en baisse par rapport à 2021.

## L'INVESTISSEMENT EN 2022

Une politique d'investissement ne peut être menée efficacement sans une capacité d'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement. Au-delà de ce préalable, il nous appartient également de mobiliser au mieux les différents financements existants et d'optimiser le recours à la dette.

Sur la période à venir la Ville s'attachera en premier lieu à finaliser les chantiers démarrés ou en passe de démarrer. L'année 2022 intégrera également les nouveaux projets de la mandature et recherchera les sources de financement adéquates.

Ainsi, sur la base des estimations actuelles, la commune projette une prévision globale de Dépenses d'Équipement entre 40 et 50 M €.

## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

### ► Les dépenses financières

Il s'agit principalement du remboursement de la dette en capital qui revient au niveau de 2020, soit environ 9,2 M€.

### ► Les Dépenses d'Équipement Brut (DEB)

Celles-ci figurent aux chapitres 20, 21 et 23 et concernent respectivement les « études », « les acquisitions » et « les travaux ». Se rajoutent à cela un volume considérable constitué des participations versées au titre des opérations d'aménagement (chapitre 204). L'effort d'investissement restera notamment orienté vers les secteurs prioritaires que sont : les écoles, les équipements sportifs et culturels de proximité, ou encore l'aménagement raisonné du territoire .

La nouvelle municipalité s'attachera à établir un Plan Pluriannuel d'Investissement ambitieux et réaliste, dont la majorité des opérations s'exécuteront sur plusieurs années, et seront gérées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

## LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Compte tenu de l'évolution prévisionnelle des recettes et dépenses de fonctionnement, l'autofinancement net est relativement limité, restreignant la réalisation des investissements. A ce stade, l'épargne nette de 2022 (hors cessions) est estimée aux alentours de 4,3 M€.

Les dotations (chapitre 10) : Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) calculé sur la base des dépenses d'équipement mandatées en 2021, est estimé à environ 3,9M€. Figure à ce chapitre le produit de la Taxe d'Aménagement qui représente une recette d'environ 1,5M€. Après une année blanche, le Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE) devrait être de retour en 2022, avec un produit estimé à 1,6 M€.

Les subventions (chapitre 13) : Les prévisions de financements externes espérées pour la réalisation des opérations d'équipement sont évalués globalement autour de 15 M€. Tout comme en section de fonctionnement, la commune portera une attention particulière aux différentes mesures de financements disponibles, telles que notamment le plan de relance « Réact UE», le PRR de la Région, le PST du Département et autres financements plus classiques de l'Etat et de l'Europe.

Les fonds propres : il s'agit de l'Autofinancement Prévisionnel, dégagé par le fonctionnement. L'autofinancement minimum sera constitué des dotations aux amortissements. Ainsi, un total d'environ 14,5 M€ devrait être prévu au BP 2022.

L'emprunt (chapitre 16) : en tant que variable d'ajustement, l'emprunt assurera le financement du solde nécessaire à l'équilibre du budget, et cela dans le respect des critères d'endettement fixés préalablement. La prévision globale du chapitre 16 pourrait se situer autour de 17M€, et ne serait mobilisé qu'en fonction du besoin réel résultant des réalisations des investissements.



# IV. Prospective globale 2021-2026

Dans le respect des dispositions de la loi NOTRe et de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, il importe de voir au-delà du prochain exercice. Ainsi, au-delà de nos orientations pour 2022, il est effectivement nécessaire de mesurer les évolutions probables en termes d'endettement, de fiscalité, d'épargne et de capacité d'équipement, et ce, afin de vérifier que les grands équilibres de nos comptes restent assurés.

Au regard du contexte, des nombreux paramètres qui peuvent interagir et de la visibilité relativement réduite sur l'avenir de certaines recettes, la présente prospective budgétaire et ses hypothèses d'évolution sont à prendre avec toutes les précautions. Elle devra être actualisée et adaptée au fil de l'évolution de la situation économique et financière touchant les collectivités.

Les tableaux et graphiques ci-dessous résument les hypothèses d'évolution probables des principaux indicateurs financiers sur la période de prospective 2021/2026 :

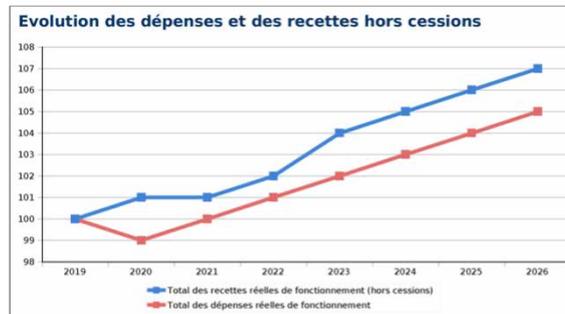
	Rétrospective		Prospective					Evolution moyenne	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		2026
Produit des contributions directes	50 812 675	51 594 549	53 550 855	54 016 499	54 649 146	55 289 376	55 937 278	56 592 944	
Evolution n-1		1,5 %	3,8 %	0,9 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,55 %
Fiscalité indirecte	57 573 126	56 385 122	57 701 970	58 312 916	59 134 084	59 970 463	60 822 431	61 690 376	
Evolution n-1		-2,1 %	2,3 %	1,1 %	1,4 %	1,4 %	1,4 %	1,4 %	0,99 %
Dotations	33 438 194	33 158 752	34 207 179	36 009 963	37 060 924	37 458 070	37 868 217	38 291 725	
Evolution n-1		-0,8 %	3,2 %	5,3 %	2,9 %	1,1 %	1,1 %	1,1 %	1,90 %
Autres recettes d'exploitation	18 245 547	10 517 787	7 230 365	6 973 468	7 207 048	6 875 482	6 294 138	5 713 018	
Evolution n-1		-42,4 %	-31,3 %	-3,6 %	3,3 %	-4,6 %	-8,5 %	-9,2 %	-15,29 %
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>160 069 542</b>	<b>151 656 210</b>	<b>152 690 369</b>	<b>155 312 845</b>	<b>158 051 201</b>	<b>159 593 391</b>	<b>160 922 064</b>	<b>162 288 063</b>	
Evolution n-1		-5,26 %	0,68 %	1,72 %	1,76 %	0,98 %	0,83 %	0,85 %	0,20 %
Charges à caractère général (chap 011)	22 675 995	21 883 871	22 500 000	23 950 000	24 668 500	25 408 555	26 170 812	26 955 936	
Evolution n-1		-3,5 %	2,8 %	6,4 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	2,50 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	96 038 830	96 106 287	96 337 000	95 797 513	95 548 439	95 300 014	95 052 232	94 805 098	
Evolution n-1		0,1 %	0,2 %	-0,3 %	-0,3 %	-0,3 %	-0,3 %	-0,3 %	-0,18 %
Autres charges de gestion courante (chap 05)	15 830 882	14 812 500	16 124 082	17 533 296	18 003 906	18 499 145	19 020 570	19 569 843	
Evolution n-1		-6,4 %	8,9 %	2,7 %	2,8 %	2,8 %	2,9 %	2,9 %	3,08 %
Intérêts de la dette (art 6611)	2 522 038	2 419 616	2 270 392	2 162 642	2 124 265	2 107 288	2 088 246	2 057 430	
Evolution n-1		-4,1 %	-6,2 %	-4,7 %	-1,8 %	-0,9 %	-1,5 %	-1,5 %	-2,87 %
Autres dépenses de fonctionnement	1 771 916	1 710 438	1 885 000	1 935 000	2 005 000	2 082 000	2 166 700	2 259 870	
Evolution n-1		-3,5 %	10,2 %	2,7 %	3,6 %	3,8 %	4,1 %	4,3 %	3,54 %
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>138 839 661</b>	<b>136 932 712</b>	<b>139 116 474</b>	<b>141 378 451</b>	<b>142 350 110</b>	<b>143 397 002</b>	<b>144 498 560</b>	<b>145 648 177</b>	
Evolution n-1		-1,37 %	1,59 %	1,63 %	0,69 %	0,74 %	0,77 %	0,80 %	0,69 %
<b>Epargne de gestion</b>	<b>13 806 116</b>	<b>16 495 528</b>	<b>14 994 287</b>	<b>15 597 036</b>	<b>17 325 356</b>	<b>17 803 677</b>	<b>18 011 750</b>	<b>18 197 316</b>	
Intérêts de la dette	2 522 038	2 419 616	2 270 392	2 162 642	2 124 265	2 107 288	2 088 246	2 057 430	
Epargne brute	11 284 078	14 075 912	12 723 895	13 434 394	15 201 092	15 696 390	15 923 504	16 139 886	
Remboursement capital de la dette (chap 16)	10 017 979	9 122 470	8 888 450	9 173 770	9 840 119	10 552 766	11 270 847	12 000 329	
<b>Epargne nette</b>	<b>1 266 099</b>	<b>4 953 442</b>	<b>3 835 445</b>	<b>4 260 624</b>	<b>5 360 973</b>	<b>5 143 624</b>	<b>4 652 656</b>	<b>4 139 558</b>	
Evolution n-1		291,24 %	-22,57 %	11,09 %	25,83 %	-4,05 %	-9,55 %	-11,03 %	18,44 %
FCTVA (art 10222)	4 374 479	5 181 031	3 899 607	3 900 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	
Emprunts	18 000 000	14 050 350	12 000 000	10 500 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	
Autres recettes	9 973 300	8 338 730	12 851 818	16 798 983	13 563 519	13 629 627	13 697 352	13 766 736	
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>32 347 779</b>	<b>27 570 111</b>	<b>28 751 425</b>	<b>31 198 983</b>	<b>29 563 519</b>	<b>29 629 627</b>	<b>29 697 352</b>	<b>29 766 736</b>	
Evolution n-1		-14,77 %	4,28 %	8,51 %	-5,24 %	0,22 %	0,23 %	0,23 %	-1,18 %
<b>Sous-total dépenses d'équipement</b>	<b>40 459 169</b>	<b>34 554 755</b>	<b>32 800 000</b>	<b>35 000 000</b>					
Evolution n-1		-15 %	-5,1 %	6,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	-2,05 %
Autres investissements hors PPI	106 338	0	0	0	0	0	0	0	
Remboursement capital de la dette (chap 16)	10 017 979	9 122 470	8 888 450	9 173 770	9 840 119	10 552 766	11 270 847	12 000 329	
Autres dépenses d'investissement	115 398	2 206	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>50 698 884</b>	<b>43 679 431</b>	<b>41 698 450</b>	<b>44 183 770</b>	<b>44 850 119</b>	<b>45 562 766</b>	<b>46 280 847</b>	<b>47 010 329</b>	
Evolution n-1		-13,85 %	-4,54 %	5,96 %	1,51 %	1,59 %	1,58 %	1,58 %	-1,07 %
Fonds de roulement en début d'exercice	1 514 669	4 393 445	3 007 623	3 634 493	4 584 100	4 998 591	5 261 843	5 101 849	
Résultat de l'exercice	2 878 776	-1 385 822	626 870	949 607	414 491	263 252	-159 994	-603 707	
<b>Fonds de roulement en fin d'exercice</b>	<b>4 393 445</b>	<b>3 007 623</b>	<b>3 634 493</b>	<b>4 584 100</b>	<b>4 998 591</b>	<b>5 261 843</b>	<b>5 101 849</b>	<b>4 498 142</b>	
Capital Restant D0 cumulé au 01/01	104 750 637	112 732 657	117 610 187	120 721 737	122 047 967	124 207 846	125 655 080	126 384 233	
<b>Capital Restant D0 cumulé au 31/12</b>	<b>112 732 657</b>	<b>117 610 187</b>	<b>120 721 737</b>	<b>122 047 967</b>	<b>124 207 846</b>	<b>125 655 080</b>	<b>126 384 233</b>	<b>122 033 903</b>	
Evolution n-1		4,33 %	2,65 %	1,10 %	1,77 %	1,17 %	0,58 %	-3,44 %	1,14 %
<b>Ratio de Capacité de Désendettement</b>	<b>10,0</b>	<b>8,4</b>	<b>9,5</b>	<b>9,1</b>	<b>8,2</b>	<b>8,0</b>	<b>7,9</b>	<b>7,6</b>	

Ces évolutions tiennent compte des hypothèses suivantes :

## AU NIVEAU DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Partant du postulat d'un retour à la normale et d'une reprise de l'activité en 2022, les projections laissent espérer des évolutions maîtrisées. Au niveau des dépenses cela dépendra néanmoins de notre capacité à rester dans les limites serrées qui ont été définies.

Au niveau de la fiscalité locale, aucune modification des taux n'est envisagée. Seul un effet base est escompté.

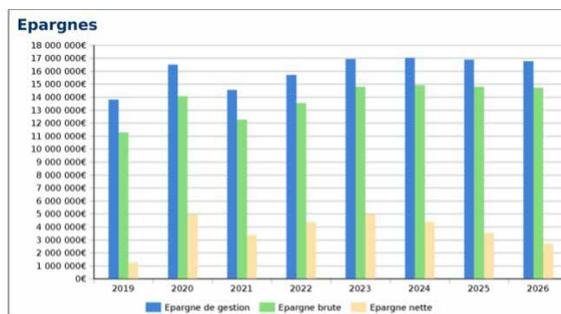


## AU NIVEAU DE L'ÉPARGNE

Malgré les efforts et mesures d'économie engagés depuis 2020, les dépenses de fonctionnement restent très rigides. Les charges de personnel représentent toujours 70% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les marges de manœuvre restent donc limitées.

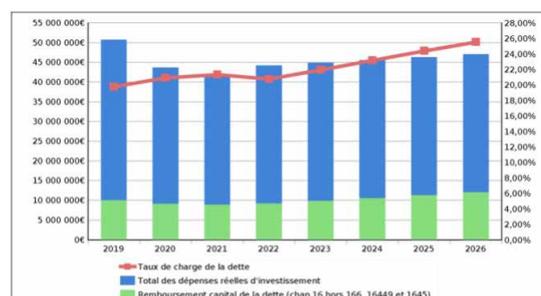
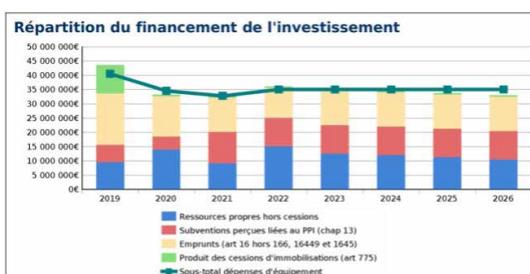
En raison de la gratuité progressive des cantines, les niveaux d'épargne sont en baisse sensible à compter de 2025.



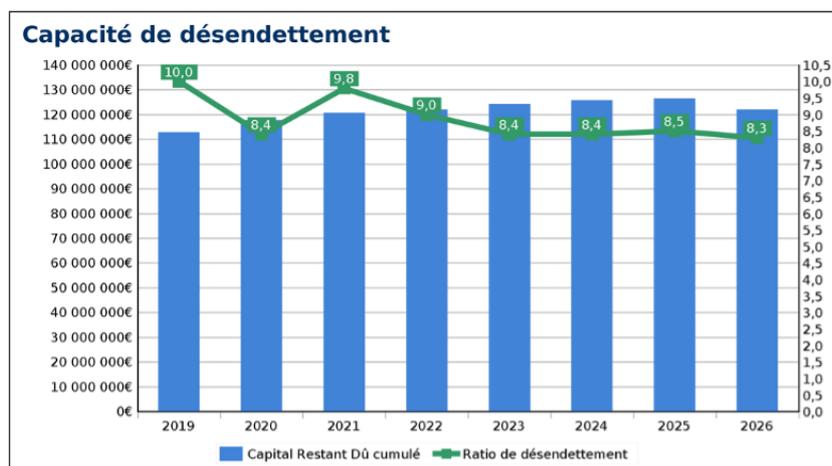
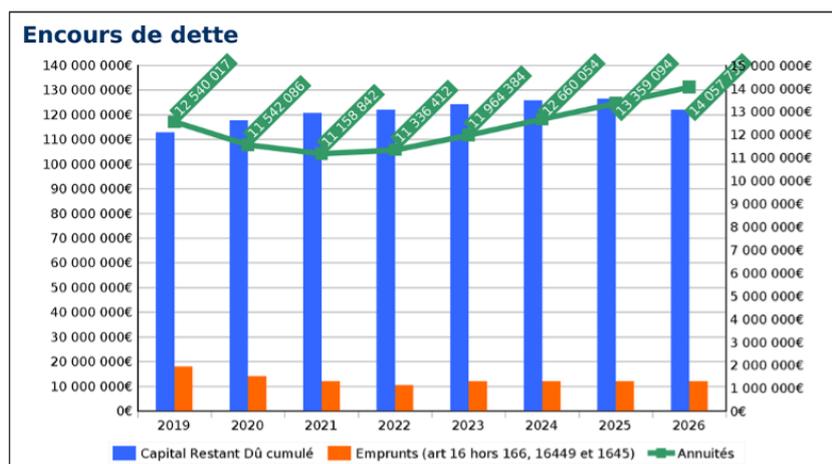
## CONCERNANT L'INVESTISSEMENT

**Les recettes :** Pour pouvoir réaliser ses investissements, la commune devra prioritairement solliciter tous les dispositifs de financement externes. En effet, le recours à l'emprunt doit rester mesuré et les ressources propres d'investissement sont peu maîtrisables. Quant à l'épargne nette, elle reste fragile et limitée.

**Les dépenses :** Afin de ne pas dégrader ses fondamentaux, tels que l'épargne nette, la capacité de désendettement, le volume d'investissement projeté est limité à 35 M€ en moyenne par an. Ce qui, néanmoins resterait au-dessus des moyennes des communes de la strate. Un objectif plus ambitieux nécessite une augmentation des marges d'épargne dégagées par la section de fonctionnement (autofinancement).



## CONCERNANT L'ENDETTEMENT



Dans ce scénario, compte tenu des financements internes et externes espérés, l'encours de dette serait en progression régulière, sans toutefois dégrader outre mesure nos ratios. En effet, le ratio de capacité de désendettement, resterait autour de 9 années, nettement en dessous des plafonds fixés par la Loi de Programmation des Finances Publiques (12 ans).

Même si des incertitudes persistent, la conjoncture et les perspectives nous permettent d'adopter un relatif optimisme pour l'année 2022. La culture financière devra toutefois être notre ligne de conduite, tout comme l'optimisation de nos moyens, qu'ils soient financiers ou humains.

Ces orientations budgétaires connaîtront sûrement des ajustements au cours des prochains mois, mais elles resteront caractérisées par les principes suivants :

- une gestion optimisée des moyens,
- un service public de qualité,
- la non-augmentation des taux de la fiscalité locale (taux communaux),
- le maintien de l'effort d'investissement cohérent avec la capacité réelle de la Ville,
- et la maîtrise de l'endettement, grâce à une recherche élargie des financements externes.



# ***V. ORIENTATIONS***

## ***stratégiques thématiques***

---



## *Saint-Paul, Terre nouvelle tournée vers la transition écologique*

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LOGEMENT

La Ville doit relever le défi d'un aménagement durable de son territoire en adéquation avec les besoins démographiques, économiques et environnementaux.

À travers la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la Ville assurera le développement de son territoire.

Aussi, l'avancement du Programme de Rénovation Urbaine du Pôle entrée de Ville et de la ZAC Savane des Tamarins constitueront des chantiers importants en 2022.

#### ENGAGER LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La révision du PLU, qui avait été approuvé par délibération du conseil municipal du 27 septembre 2012, est rendue nécessaire par la prise en compte des nouvelles réalités socio-démographiques et l'obligation de compatibilité avec les documents supra-communaux (SCOT et PLH). Mais aussi en raison des nouvelles dispositions législatives, loi Grenelle 2, loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF), loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), loi Climat et Résilience...

Le PLU de Saint-Paul avait été élaboré afin de répondre, aux « grands défis » d'aménagement posés par le SAR, dont le défi démographique du « million d'habitants » en 2030 à l'échelle de l'île. Aujourd'hui, le contexte socio-démographique, réglementaire et législatif a évolué depuis l'approbation du document, notamment avec le ralentissement généralisé de la croissance démographique de La Réunion et la mise en application de nouveaux textes réglementaires. Ainsi, suite à l'évaluation du PLU, le Conseil municipal a validé la **procédure de révision** qui pourra démarrer en 2022.

En attendant, **des mises en compatibilité et autres ajustements réglementaires** doivent être réalisés. En 2022, sera finalisée la mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet pour permettre la réalisation du projet de zone d'activité Henri Cornu, 1er acte de l'Ecocité tropicale et insulaire.

La Ville suivra également le parcours réglementaire de la future ZAC Cambaie Oméga également inscrite dans l'Ecocité, en lien avec les différents partenaires (TCO, GIP, Etat).

Elle sera force de proposition dans la démarche de valorisation et protection du patrimoine historique et culturel, notamment du centre-ville, par la mise en œuvre éventuelle des procédures et outils choisis par la nouvelle municipalité.

Elle proposera les solutions réglementaires adaptées aux problématiques de compatibilité de projets avec la réglementation en matière d'urbanisme et de planification : projets de CTM à l'Eperon, etc.



## GARANTIR UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTÉE

L'aménagement du territoire se doit d'être équilibré et inclusif, il s'opère en concertation avec la population et à l'échelle de chacun des bassins de vie. Les aménagements en concession ou en maîtrise d'ouvrage directe doivent répondre aux besoins des habitants en matière d'emploi, d'habitat, de commerces, d'équipements et de loisirs.

La Ville pilote 30 périmètres opérationnels répartis sur l'ensemble de son territoire et regroupés sur 13 concessions qui donnent lieu à un bilan annuel.

L'année 2022 verra le démarrage des travaux sur la tranche I de la **ZAC Savane des Tamarins** qui s'étend sur 90 ha et dont 30 ha seront restitués sous forme de savane. Le programme comprend la réalisation de 2019 logements qui seront accompagnés des services et des commerces qui y sont rattachés et la création d'activités génératrices d'emplois.

Le secteur du Guillaume poursuivra sa structuration de Bourg avec la Déclaration d'Utilité Publique sur le **pôle collègue**.

**La zone balnéaire de Saint-Gilles** fera l'objet d'une coordination et d'un portage harmonisé entre la ZAC de la SEDRE, l'intervention de TAMARUN, les travaux de la Ville tant sur le Programme de Renouvellement Urbain (PRU) du centre-ville (notamment ouvrage d'art sur la ravine Saint-Gilles, itinéraire en mode doux) que sur les aires du sous-bois de l'Hermitage.

**Le PRU du Centre-Ville de Saint-Paul** sera à nouveau en phase de chantier ainsi les travaux relatifs à l'aménagement du Pôle Entrée de Ville démarreront dès 2022.

S'agissant du **Pôle Front de Mer**, la démolition de l'ancienne école Eugène DAYOT marquera le début d'une nouvelle étape dans l'aménagement du secteur.

Le Front de Mer de Saint Paul se projette dans un futur convivial et responsable, à la fois moderne et respectueux des traditions, démonstrateur du vivre ensemble et de la culture réunionnaise. Cet avenir sera écrit au cours de l'année à venir avec le concours des Saint Paulois (ateliers urbains, concertation, communication, micros trottoirs...).

La dynamique de l'aménagement du **Pôle Ilot Centre** sera elle aussi impulsée par le lancement du projet de construction de la future mairie, qui permettra de rassembler les services de la Ville, d'offrir un meilleur accueil aux administrés et libérera les espaces nécessaires à l'aménagement du Pôle Front de Mer.

Aussi, les travaux de réhabilitation et de mise aux normes et de sécurité de l'Hôtel de Ville seront engagés en 2022.

Par ailleurs, d'autres actions se poursuivront, notamment :

- la livraison du Parc en Ciel sur Plateau Caillou
- la finalisation des études pré-opérationnelles sur Villèle, opération Occupants Sans Titre (OST) au niveau de la DL 106
- la réception des OST TAMARIN à Grand Fond
- la poursuite des réalisations sur Tournan Karly avec la construction de logements
- le démarrage des travaux sur la RHI Poules d'Eau en centre-ville
- la finalisation des travaux sur le PRU centre-ville au niveau du pôle d'entrée de ville avec le démarrage de l'îlot 4 (centre commercial), de l'îlot 3 (centre médical, commerces et services) et de l'îlot 1 (équipements, bureaux).

L'ambition de la mandature est de produire 2 500 logements aidés pour répondre au besoin spécifique de la population. Au regard de la loi SRU la Ville de Saint Paul enregistre 16 % de logements aidés pour un objectif assigné de 25 % à l'horizon 2025. La Ville se tient aux côtés des bailleurs sociaux, pour construire plus et mieux (taille, typologie, répartition dans chacun des bassins de vie) afin de rendre possible la notion de parcours résidentiel.

Des appels à projet seront organisés en 2022 en complément des opérations engagées : **Kapok, Amédée, Tournan Karly, Génération 2020, Centaur, LLTS diffus Eperon...**

## POUR SUIVRE LA RÉHABILITATION ET L'AMÉNAGEMENT DE VOIRIES

En termes d'infrastructures routières, la Ville assurera le réaménagement projeté des chemins Balance et Chevalier à Fleurimont.

Des études seront engagées pour une nouvelle programmation de voies de désenclavement agricole ; action qui rencontre un vif succès auprès des agriculteurs concernés.

Les chantiers qui seront menés en 2022, s'inscrivant pour la plupart dans le cadre du Plan Radiers, seront :

- La livraison du chemin Lévêque

- Le franchissement du radier de la Ravine Divon à Grande Fontaine

- La pose d'une passerelle sur la Ravine Tête dure à Laperrière

- La résolution des problèmes hydrauliques pour une meilleure résilience de notre territoire (chaque année, au fil des constructions, apparaissent des points de fragilité qu'il faut résoudre).

- La livraison des chemins d'exploitation Fourragères, Bras d'Aiel et Orangers.



## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**La politique environnementale de la Ville s'inscrit pleinement dans les objectifs de transition écologique en respectant les équilibres et en garantissant un territoire résilient pour les générations futures.**

**En 2022, l'année sera marquée par la démarche de labellisation « Territoire Vélo », la poursuite des actions de maîtrise de l'énergie et la mise en œuvre du Plan 100 000 arbres.**

**La municipalité aura une approche plus spécifique de la biodiversité sur son territoire.**

### PROMOUVOIR LES MOBILITÉS DOUCES

Consciente de l'impasse vers laquelle nous mène le tout voiture, à la fois pour des motifs climatiques environnemental, paysager et de santé publique, la Ville souhaite pouvoir offrir une alternative avec la pratique de modes doux (déplacements ayant pour objet, le tourisme, le loisir, le travail, l'école, voire même des déplacements professionnels).

L'enquête menée auprès du personnel montre que le vélo offre un potentiel non négligeable de part modale, moyennant quelques mesures d'accompagnement. L'objectif est de rendre le vélo attrayant pour de multiples usages (cyclotourisme, « vélotaff », trajets école, déplacements de proximité).

Dans le cadre d'une démarche de labellisation de notre « territoire vélo » plusieurs actions se complètent et se poursuivent en 2022 :

- Aménagement d'itinéraires vélo
- Aménagements de parkings à vélo
- Aide à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE)
- Mise en place d'axes partagés en centre-ville avec pictogramme Gouzou
- Appel à manifestation d'Intérêt pour du Vélo en Libre-Service sur Saint-Paul et Saint-Gilles-Les-Bains
- Mise en place du petit tour à vélo pour sensibiliser les plus jeunes aux règles de circulation à vélo
- Dotation des services pilotes pour des engins à assistance électrique dans le cadre des déplacements professionnels

## AMÉLIORER LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

L'opération de rénovation de l'éclairage public démarre en 2022 avec une première tranche d'équipement LED (plus économes et plus performants), sur les secteurs du centre-ville et de Saint Gilles les Bains. Cette technologie permet de faire des économies substantielles sur la facture EDF et offre des possibilités nouvelles de modulation de puissance. Elle devrait permettre aussi de réduire la maintenance sur les équipements (10 000 points lumineux).

D'autres actions sont envisagées pour réduire la facture énergétique :

- Les travaux de confort thermique dans les écoles et les plantations d'arbres
- L'intégration de capteurs photovoltaïques sur les nouveaux projets
- La valorisation des potentialités sur toitures existantes.

## PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

La préservation de notre environnement exceptionnel et de sa biodiversité est recherchée au sein des actions d'aménagement, de construction, d'utilisation et de valorisation du sol pour les activités humaines. Ainsi la Ville s'oblige à une vigilance renforcée sur ces thématiques multiples et complexes au travers des avis et analyses de dossiers qui lui sont soumis. L'évaluation environnementale des projets, leur impact sur la faune, la flore et la préservation de la biodiversité relève d'une posture spécifique qui est adoptée par la Direction Biodiversité et Ressources Naturelles.

Le deuxième volet de cette action vise à intervenir sur le territoire en partenariat avec les organismes (associations, Parc, ONF...) compétents pour entretenir ou restaurer certains espaces stratégiques (restauration écologique, lutte contre les espèces invasives, préservation des espèces protégées...). Tout un réseau de partenaires se tisse sur Saint-Paul pour agir et informer sur ces enjeux de développement durable. On peut citer l'APPER pour la protection des bœufs moka et des cabris, SCABE (Sport, Culture, Art et Bien-Etre) pour la lutte contre les espèces invasives, PAREO pour la lutte contre l'érosion des sols et la préservation du lagon, CEDTM (Centre d'Etudes et de Découverte des Tortues Marines) pour la restauration écologique des plages et favoriser la ponte de tortues marines, la SEOR (Société d'Etudes Ornithologiques de La Réunion), GCOI (Groupe Chiroptères Océan Indien) pour la protection des chauves-souris.

Tout au long de l'année des actions d'éducation à l'environnement sont organisées dans les écoles et dans les quartiers afin de sensibiliser un maximum d'élèves et d'habitants à la protection de la biodiversité, au respect de l'environnement, au recyclage et à la valorisation des déchets.

Dans le cadre du Plan 100 000 arbres, la Ville interviendra sur certains sites majeurs et poursuivra ses actions, tels que :

- L'aménagement du jardin de la mairie
- La restauration écologique de la plage des Brisants notamment
- L'aménagement de la Ravine du Bernica
- Le projet de micro-forêt urbaine de Savanna
- L'aménagement du jardin de la conversion en centre-ville
- La restauration du jardin Leconte de Lisle
- Le partenariat avec le Département concernant le projet 1 million d'arbres
- L'inventaire des arbres remarquables avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
- Le permis de végétaliser

Pour mener à bien la gestion de nos sites paysagés il est nécessaire de multiplier nos zones de production au plus près des quartiers et en fonction du climat. La pépinière de l'Hermitage va contribuer à cet objectif.

La Ville continuera d'accompagner la Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion.

En 2022, avec le changement de statuts de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint-Paul, la Ville aura une attention particulière à la nouvelle gouvernance.

La municipalité souhaite faire de la ville un territoire attractif et dynamique économiquement.

L'année 2022 sera marquée par la poursuite de la démarche **Porte de Parc**, la validation de la **Charte agricole en collaboration avec les partenaires institutionnels** et la réalisation d'**écobox** par bassin de vie.

### ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES HAUTS

La Ville poursuit la démarche **Porte de Parc du Maïdo**, il s'agit de permettre la mise en tourisme et le développement économique de la zone Guillaume – Petite-France - Maïdo en mettant en valeur les patrimoines des territoires.

Plus précisément :

- ▶ Concernant l'implantation d'une structure hôtelière sur le Maïdo : en avril 2021, la Ville a entériné le choix du candidat au terme de l'appel à projet. Au 1er trimestre 2022, la Ville arrêtera les modalités d'occupation du site pour permettre un lancement des travaux à l'horizon 2023 et une ouverture au public en 2025 ;
- ▶ Concernant la création du jardin de Petite France : la Ville lancera les travaux en 2022.

La ville souhaite s'engager dans une démarche de développement des activités agricoles, un partenariat sera mis en place avec le Département, la Chambre d'Agriculture et la Région dans le cadre d'une **charte de développement agricole**.

L'équipe municipale s'engage sur les actions suivantes :

- ▶ Mettre en place un plan de gestion des friches communales notamment en faveur de l'agrotourisme.
- ▶ Engager une étude de gestion de l'eau dans les hauts, dans la continuité du suivi de projet du Département sur les retenues d'eaux collinaires et l'accès au basculement des eaux pour des agriculteurs
- ▶ Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un marché de gros.
- ▶ Décliner un plan d'action à partir de la Charte de développement agricole.

### FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET AGRICOLE

La Ville souhaite renforcer l'attractivité des centres-villes, pour cela, au-delà de la poursuite des dispositifs **FISAC** sur les centralités de Saint-Paul et de Saint Gilles les bains, la Ville étudie la possibilité de procéder à la digitalisation des centres-villes (pour exemple : en proposant des parkings connectés ou du wifi gratuit...)

Pour permettre la diversification des activités économiques sur son territoire et proposer une solution nouvelle d'implantation commerciale et/artisanale, la Ville envisage en 2022 la réalisation d'« **écobox** » par bassin de vie.

Concernant la redynamisation des marchés forains, la Ville s'engage en 2022 à :

- Dans le cadre du PRU, au lancement du projet de concertation de rénovation du marché forain de Saint Paul
- La création d'un marché de producteurs.
- La conduite d'une étude globale sur le secteur du Mail de Rodrigues, en lien avec la ZAC Saint-Gilles, l'aménagement de la zone (en lien avec la SPL TAMARUN) et la proposition de créer des parkings pour les forains
- Permettre la tenue du marché des agricultrices sur une fréquence trimestrielle

Dans l'optique d'un développement économique et touristique toujours plus maîtrisé du **domaine public maritime**, pour répondre aux impératifs de protection du littoral, la Ville continuera ses travaux d'harmonisation du bloc contractuel de gestion de ce domaine avec les services de l'Etat et la SPL TAMARUN.

Plus généralement pour poursuivre son **programme de valorisation et d'animation du développement économique, touristique et agricole**, la Ville lancera des études opérationnelles sur un certain nombre d'opérations (rénovation du marché couvert, dynamisation des centres, repérage du foncier stratégique touristique et commercial...).

# Saint-Paul Terre apprenante et innovante

## LA VIE ÉDUCATIVE

L'éducation constitue une priorité de la mandature. L'année 2022 sera marquée par l'augmentation du nombre de bénéficiaires de la gratuité de la cantine scolaire, la construction des écoles de Grand Fond et Roche Plate, et la poursuite du Plan Educatif Global.

Avec le déploiement de ces dispositifs précurseurs, la Ville participe ainsi à la création d'espaces éducatifs bienveillants, inclusifs et innovants.

La Ville entend donner toute sa place à la Caisse des écoles pour lui permettre de répondre au mieux aux enjeux actuels.

### MIEUX MANGER

La question de l'éducation à la nutrition et de l'accessibilité pour tous à une alimentation saine et équilibrée reste prioritaire. La gratuité de la restauration sera renforcée, portant ainsi à près de 45% le nombre d'élèves bénéficiaires de cette disposition (5320 enfants au total).

Dans une logique de concertation et d'implication de tous les acteurs, **une commission de menus** sera organisée à échéances régulières pour évoquer avec les parents et les enfants, par la voix des représentants du Conseil Communal des Enfants et des Jeunes (CCEJ), les questions relatives à la restauration scolaire et aux plans de menus.

Les démarches engagées pour lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser la production locale et biologique seront poursuivies.

Un accompagnement pour améliorer la qualification et la formation des agents de la restauration scolaire sera assuré pour une meilleure professionnalisation.

En 2022, les 14 satellites de la restauration scolaire seront livrés et le schéma directeur de la restauration scolaire sera mis en place.

### MIEUX ACCUEILLIR

Bien accueillir, à travers notamment des **structures et équipements adaptés**, constitue un préalable indiscutable à la réussite de tous les élèves.

En 2022, la Ville aura une activité soutenue sur cette thématique avec en points prioritaires :

- Le lancement des marchés de travaux pour une **nouvelle école à Grand Fond**
- Le démarrage d'étude sur le bâti scolaire dans le secteur de Saint-Gilles-Les-Hauts
- La livraison de nouvelles salles de classe à l'école Marcel Lauret et la finalisation du projet de **reconstruction à de l'école à Roche Plate**

Le travail sera poursuivi sur la question du Confort Thermique dans les écoles (voiles d'ombrage, pose de gazon naturel, étude avec l'ADEME sur les brasseurs d'air, ...) et également sur le cadre de vie des élèves avec la poursuite des actions d'embellissement et d'installation de jardins et de potagers pédagogiques, et la création d'îlots d'activités ludiques.

L'amélioration des conditions d'accueil des enfants en temps péri et extrascolaires, visant la création ou réhabilitation de locaux adaptés aux usages des accueils collectifs sur une quinzaine de sites (5 par an), sera menée dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement cofinancé par la CAF.

Une attention particulière sera portée à l'intégration des enfants à besoins spécifiques et ou porteurs de handicap à travers des activités adaptées et l'aménagement des locaux.

Une redynamisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Grandes Vacances sera engagée afin de retrouver des niveaux de fréquentations équivalents à l'avant-crise COVID et engager une montée en qualité des projets pédagogiques.





## MIEUX APPRENDRE

S'agissant du **Plan Éducatif Global**, les plans déjà engagés seront reconduits en 2022. De nouveaux plans spécifiques émergent et deviendront opérationnels en 2022. Les plans «Savoir Rouler», « Prévention du harcèlement et des violences en milieu scolaire » ainsi que le plan « Anglais » seront notamment des priorités nouvelles sur 2022. Une étude sera également engagée pour la conception d'un plan spécifique « accompagnement des DYS »

Le titre **Ville Amie des Enfants** obtenu en 2021 constituera un référentiel commun, en termes de valeurs à intégrer à l'ensemble des actions communales. La finalité de construire une « Ville à hauteur d'enfants » doit pénétrer l'ensemble de nos projets et activités. Le plan d'action 2020/2026 associé au titre commencera à être mis en œuvre concrètement dès 2022.

L'école de demain continuera de devenir une réalité sur Saint-Paul, avec le renforcement des moyens dédiés au fonctionnement «**des écoles numériques**» : renouvellement de matériel et amélioration des accès internet.

Afin de renforcer l'accueil des moins de 3 ans, la Ville poursuivra notamment l'accompagnement des familles à la parentalité (classe passerelle à Grande Fontaine).

Un nouveau **Projet Éducatif de Territoire – Plan Mercredi** sera engagé. Il permettra de donner de la lisibilité et de redynamiser un cadre commun à toutes les actions éducatives autour de l'école, en partenariat avec l'Éducation Nationale, la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Aussi, la participation des enfants et des jeunes à la vie de la Commune étant un enjeu éducatif important, une nouvelle mandature du **Conseil Communal des Enfants et des Jeunes** sera installée et engagera ses travaux dès le début d'année 2022.

Enfin, **une assemblée participative des écoles** sera mise en place dans le but de coordonner l'ensemble des actions municipales et académiques en faveur des élèves Saint-Paulois. Cette instance sera présidée conjointement par l'Inspecteur d'Académie et le Maire et composée :

- Des Inspecteurs de circonscription
- Des directeurs d'école
- Des parents d'élèves.

## LA PROFESSIONNALISATION DES RESSOURCES

L'engagement qualitatif de la Ville de Saint-Paul en matière d'Éducation ne saurait être tenu sans la mobilisation de ressources humaines en capacité de concevoir les projets, porter les actions et d'accompagner les enfants dans leur parcours éducatif.

En premier lieu, les écoles doivent disposer des moyens nécessaires à leur fonctionnement, et permettre ainsi aux équipes éducatives de se focaliser sur leur mission première, l'éducation et la transmission de savoirs fondamentaux. Ainsi en 2022, la Ville tiendra ses engagements et travaillera avec le Rectorat au déploiement d'assistantes administratives dans les écoles.

La formation des intervenants est le second levier de cette politique de professionnalisation, avec un plan de formation globale, spécifique aux questions éducatives, qui sera construit en lien avec les services de la Direction des Ressources Humaines. Ce plan permettra d'accompagner le personnel communal et les partenaires dans leur montée en compétences et la diversification de leurs capacités d'intervention auprès du public cible, les enfants et jeunes du territoire.



# LA LECTURE PUBLIQUE

**La lecture publique est une compétence communale majeure, dont l'objectif premier est de permettre l'accès à la lecture, à la culture pour tous, et de lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.**

**L'année 2022 sera marquée par l'ouverture de médiathèque de Plateau-Caillou, le déploiement de BookTrucks dans les quartiers et la constitution de collections d'œuvres locales.**

Le réseau de lecture publique propose sur l'ensemble du territoire, des quartiers et des bassins de vie, une offre d'animation culturelle diversifiée, dans et hors-les-murs et destinée à tous les publics.

Éléments indispensables à la vie de la commune, les médiathèques proposent des lieux de rencontre, de partage et de socialisation confortables et ouverts, pour un accès facile et convivial à la connaissance et à la culture sans restriction, pour tous les publics.

Les médiathèques jouent un rôle d'inclusion citoyenne, numérique, sociale et professionnelle, notamment en contribuant à lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.

L'animation du territoire, véritable pilier de son action, s'attachera à mobiliser autant les moyens existants que le tissu des partenaires associatifs ou institutionnels. Au travers de ses structures, de ses médiabus, de son Portail web, du Contrat Territoire Lecture, avec l'ensemble de ses agents et de tous les partenaires, le réseau de lecture publique proposera une offre dynamique de proximité, modernisée et renouvelée, afin de tirer un trait sur près d'un an et demi de crise sanitaire qui a impacté l'accès à la culture, à la connaissance et au divertissement.

## AMÉLIORER L'OFFRE EN MÉDIATHÈQUE ET DANS LES ÉQUIPEMENTS DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Afin de proposer un accueil confortable et convivial pour l'ensemble de la population, la Lecture Publique s'attache à réaliser un entretien constant et une rénovation régulière de ses équipements, et à améliorer constamment son offre en matière de collections, mobiliers, services et animations, tout en s'assurant de mobiliser l'ensemble des moyens nécessaires.

En matière d'équipements, seront réalisés des **travaux de rénovation** de la médiathèque centrale et des annexes et l'installation de modulaires.

Pour un meilleur **confort des usagers**, les mobiliers et rayonnages seront renouvelés et modernisés.

Pour les **collections**, le développement d'un fonds local et la possibilité d'une offre de ressources numériques au travers du Portail web seront explorés.

Une attention sera portée aux éditeurs locaux et la création de fonds spécifiques pour les malvoyants (livres en gros caractères) et pour les personnes en situation d'illettrisme (facile à lire, méthodes, livres-objets, livres artistiques...) sera réalisée.

La mise en place d'un **portail WEB** avec l'accès à l'agenda et des ressources numériques accessibles 24/24H en accès distant sera possible par le recrutement d'un médiateur numérique pour en assurer la gestion courante.

La mise en fonctionnement opérationnel d'une boîte de retour et de deux automates de prêt/retour des documents à la médiathèque de Saint-Gilles-les-Bains

**L'offre numérique** sera possible grâce à la création d'espaces dédiés et la mise à disposition d'outils numériques performants.

**Le renforcement des équipes** sera accompagné par des **formations adéquates** visant l'augmentation des compétences et la valorisation des savoir-faire des agents.

Le travail en transversalité avec les services, les associations et les partenaires institutionnels se poursuivra.

**Le soutien aux associations et à la filière locale du livre** par le recours important aux prestations, grâce notamment au **CTL (Contrat Territoire Lecture)** sera possible.

## DÉPLOYER LES CENTRES DE LECTURE ET LA LECTURE HORS LES MURS

Afin de proposer une offre de Lecture Publique de proximité, au plus près des habitants des quartiers et des bassins de vie, la Lecture Publique s'attache à **développer et moderniser son réseau de médiathèques** sur le territoire pour mettre à disposition, dans et hors-les-murs, des espaces et des services dynamiques, attractifs, qui répondent aux attentes des habitants.

### Projets phares

- Plateau Caillou : Ouverture d'une médiathèque offrant un aménagement original et singulier
- La Saline : Démarrage des travaux intégrant des vestiges archéologiques
- La Plaine et Le Guillaume : lancement des études de faisabilité sur les nouveaux projets
- Centre-ville : Lancement d'une étude sur la relocalisation de la médiathèque

### Animation de proximité « hors les murs »

- BookTrucks
- Deux médiabus modernisés pour irriguer le territoire et les bassins de vie
- Grande Fontaine
- Mise en œuvre de la plateforme de cohésion sociale
- Mafate
- Prêt de documents aux écoles
- Animations en transversalité avec services de la Ville et partenaires

## ASSURER LA PRÉSENCE DES MÉDIABUS SUR LE TERRITOIRE

Afin de proposer une offre de Lecture Publique de proximité, privilégiant notamment les zones mal desservies ou porteuses d'enjeux sociaux forts, la Lecture Publique s'attache à améliorer, **moderniser et développer son service de médiabus** dans une approche fondée sur le modèle des foodtrucks, afin de dynamiser sa proposition d'animations et de services.

La modernisation de ce service se fera selon un nouveau concept : le « **BookTruck** », plus innovant et conforme aux nouvelles pratiques et attentes des usagers.

Il sera déployé au moyen d'une **animation de proximité**, avec une desserte au plus près des habitants (quartiers, bassins de vie) là où l'offre est peu développée.

Ce projet sera possible grâce au **renforcement de l'équipe actuelle** et des **moyens logistiques** pour un fonctionnement optimal du service et une meilleure couverture du territoire (les écoles, collèges, crèches, campings, marchés, manifestations, quartier de Grande Fontaine... )

La mise en place d'une **plateforme de cohésion sociale dans le quartier prioritaire Grande Fontaine**, un projet transversal des services de la ville, permettra d'offrir des animations socio-culturelles et sportives.

Des actions spécifiques seront menées pour **lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme** en transversalité avec les services et le Programme de Réussite Educative.





# Saint-Paul Terre solidaire et inclusive

## LA PETITE ENFANCE

Le développement de l'offre d'accueil pour la petite enfance est un levier primordial d'attractivité territoriale.

L'année 2022 sera marquée par l'implantation de nouvelles structures, en particulier dans les Hauts, et le déploiement du **BABY BUS** Itinérant.

La parentalité sera par ailleurs accompagnée et soutenue.

### POUR SUIVRE L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL COLLECTIF

La Ville souhaite rendre plus performante le **système de gestion globale des inscriptions** en structures d'accueil Petite Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Dans le cadre du nouveau Contrat Territorial Global, une réflexion sur un **prix au berceau** pour l'aide à la subvention aux gestionnaires sera menée.

La collectivité accompagnera **les nouveaux porteurs de projets** qui souhaiteraient s'implanter sur le territoire (Maison Assistantes maternelles, micro crèches CMG et crèches à la PSU ou Lieu d'Accueil Enfant Parent Itinérant (LAEPI),) en particulier dans les Hauts.

Afin de développer l'offre d'accueil à la **Prestation de Service Unique (PSU)** dans les Hauts de Saint-Paul, la collectivité accompagnera le déploiement du **BABY BUS** Itinérant favorisant l'insertion et l'inclusion sociales.

La Ville confortera son **soutien à la SPL Ti Baba** grâce à la refonte du Contrat de Prestation Intégrée.

Par ailleurs, un accompagnement particulier sera dédié au projet de délocalisation de Combavas vers le projet de structure de « 60 places » à MARIE CAZE avec CBO.

### PARENTALITÉ

La Ville propose la mise en place en partenariat avec la CAF d'une **Instance de Concertation et Coopération des Acteurs de la Parentalité** sur Saint-Paul.

Elle accompagnera la mise en place d'un **Réseau d'Ecoute et D'aide à la Parentalité (REAP)** en partenariat avec la CAF et soutiendra les actions Parent / Enfant.

Elle soutiendra l'organisation d'**ateliers conférences et formations autour de l'aide et l'accompagnement à la Parentalité** autour de l'éducation, de la gestion des émotions, de la communication positive, de la parentalité, l'éducation santé nutrition, l'éveil aquatique, le harcèlement ....

La Ville poursuivra ses actions d'animation et d'aide à la parentalité, y compris sur Mafate.

### DÉVELOPPER LES ACTIONS TRANSVERSALES AUTOUR DE LA PARENTALITÉ

*(santé, culture, sport, environnement)*

La Ville favorisera la mise en place d'un axe qualitatif autour des arts, de la culture, de la santé, du patrimoine et de l'environnement au sein du réseau global petite enfance et auprès des familles (crèches, musées, résidences d'artistes, actions parentalité autour du Plan Aisance Aquatique, Visuels dans les rues et lieux de vie des familles sur Saint-Paul ...).

Elle maintiendra et **développera des actions pédagogiques, éducatives et récréatives** à l'occasion de la Journée des Droits de l'Enfant, des événements artistiques et culturels en partenariat auprès du réseau Petite Enfance et des familles.



## LA JEUNESSE

La Ville mettra en place une politique ambitieuse et structurée à destination des jeunes de 12-25 ans autour de 6 axes.

L'année 2022 sera marquée par la tenue des premières « Rencontres de la Jeunesse », l'augmentation du nombre de volontaires au service civique et au lancement des bourses de voyage.

### L'ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES À TRAVERS LA CULTURE ET LES LOISIRS

La Ville s'attachera à développer **des camps ou séjours de vacances pour les adolescents** en identifiant un site dans chaque bassin de vie ou quartier (ex CREPS pour offre pendant les vacances sur le site, avec des partenaires)

Elle poursuivra les **actions intergénérationnelles** et identifiera de nouveaux axes d'intervention en lien avec les autres services de la Ville.

Elle accompagner les porteurs de projets sur le territoire.

La Collectivité étudiera la mise en œuvre d'un **Pass Jeunesse**, basé sur un diagnostic des offres existantes qui permettra de définir les offres possibles et d'en définir le format (carte, application). Ce nouveau Pass tiendra compte du déploiement du Pass culture en lien avec le service culturel

Enfin, des actions seront menées afin de **promouvoir, valoriser et accompagner nos jeunes talents saint-paulois** (musique, art, théâtre etc..) et où le jeune est acteur (fresques murales, etc.).

### L'INSERTION DES JEUNES

La Ville accompagnera sur les différents bassins de vie la **Caravane Jeunesse**, en partenariat avec la Cité des Métiers (insertion, formation, apprentissage).

Elle poursuivra les partenariats avec l'École de la Seconde Chance et accompagnera les sessions de recrutement.

Elle accompagnera le dispositif d'aide au passage de **formation BAFA**.

Elle mènera une réflexion sur la mise en place d'une **bourse initiative jeunesse** (aide d'accompagnement pédagogique des jeunes porteurs de projets) et d'un **dispositif argent de poche** (participer à des missions de service public au sein de la Ville et gagner un peu d'argent de poche)



## LA PRÉVENTION ET LA SANTÉ

La Ville définira des actions de prévention à mener sur l'ensemble du territoire.

Elle identifiera des actions de prévention des addictions, d'accompagnement à la vie affective et sexuelle, planning familiale, réseaux sociaux, etc.

Aussi, elle s'impliquera dans un projet innovant avec la CAF REAP jeunesse / en lien avec le service petite enfance qui porte sur la parentalité

## LA MOBILITÉ ET LE LOGEMENT DES JEUNES

La Ville lancera **les chantiers relatifs à la création de bourses de voyage** et à l'amélioration du parcours des jeunes Mafatais.

Afin de faciliter la mobilité des jeunes, la Ville travaillera avec le CCAS pour **l'extension de l'aide au Permis de conduire**.

La Ville impulsera la création d'un **foyer des jeunes travailleurs** en lien avec les partenaires.

## LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE JEUNESSE

En 2022 seront organisées les premières « **Rencontres de la jeunesse** » qui s'appuieront sur la synergie des acteurs internes et externes autour de la thématique jeunesse.

La Ville mènera une véritable politique jeunesse avec une approche moderne basée sur des modes d'actions adaptés aux besoins, aux attentes et aux pratiques des jeunes.

Elle mènera une réflexion sur **la création d'un lieu de rencontre et d'échanges** de type maison des adolescents, dans lequel un point d'information jeunesse pourra être localisé.

## L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ DES JEUNES

Favoriser l'implication et l'engagement des jeunes dans la vie de la cité et rendre les jeunes acteurs de la politique jeunesse sont des enjeux majeurs pour la Ville.

Aussi, elle favorisera **la place du jeune dans les instances participatives de la Ville**, tel que le Conseil Local de citoyens et réfléchira à la mise en place d'une instance participative des jeunes de 12 à 25 ans de type CCEJ.

La Collectivité renforcera **l'accueil des volontaires au service civique** au sein de ses services et soutiendra les projets portés par les jeunes et les associations de jeunes.





## LES SÉNIORS

**La Ville ambitionne de rendre les séniors acteurs de leur quotidien, de leur cadre de vie, de leur santé, de leur condition de vie et de lutter contre leur isolement en permettant leur pleine participation à la vie collective.**

**Il s'agit ainsi d'encourager un vieillissement actif et en bonne santé d'une part, accompagner les plus fragiles et leurs familles d'autre part : telles sont les deux fers de lance de la Ville pour prendre soin des seniors.**

### FAIRE AVEC LES SÉNIORS POUR LES SÉNIORS

La Ville ambitionne de rendre les séniors acteurs de leur quotidien, de leur cadre de vie, de leur santé, de leur condition de vie, etc., et de lutter contre leur isolement en permettant leur pleine participation à la vie collective.

A ce titre, la Ville souhaite s'appuyer sur différents leviers :

- Développer l'accueil, l'information et l'accompagnement en faveur des séniors, en leur permettant d'être considérés et en promouvant des représentations positives du vieillissement
- Lutter contre l'isolement et faciliter les démarches par la mise en place d'un guichet unique d'orientation et d'information à destination des séniors. Cet espace dédié permettra à nos aînés de bénéficier d'une écoute, d'être accompagnés ou orientés avec une permanence de l'élue, et des partenaires institutionnels.
- Conforter leur rôle essentiel dans la Ville en maintenant a minima l'existant, en termes d'accompagnement et d'attribution de subventions pour les 27 associations de clubs de personnes âgées répartis sur le territoire Saint-Paulois; mais aussi développer de nouvelles approches ou actions permettant de lutter contre l'isolement et créateur de lien social.
- Conventionner avec les associations séniors pour une mise à disposition de locaux. Avec près de 1 800 à 2 000 adhérents dans ces associations, les clubs séniors présents sur le territoire n'ont eu de cesse de prouver leur capacité et leur efficacité pour créer du lien entre les séniors. Aussi, ces structures sont un vecteur de cohésion sociale entre les aînés. La Ville souhaite ainsi renforcer ce rôle moteur qui peut être joué par ces clubs en mettant des locaux à leur disposition pour accroître leur autonomie et leurs actions en faveur de la population cible.

## FAVORISER ET DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES CULTURELLES, DE LOISIRS ET SPORTIVES, ADAPTÉES AUX SENIORS

Avec 18 253 personnes âgées de plus de 60 ans à Saint-Paul, la Ville se doit d'offrir une plus grande variété d'activités attractives pour les séniors, afin de lutter contre leur sédentarisation mais aussi favoriser le bien vieillir et en bonne santé.

Pour ce faire, il s'agira de :

- Promouvoir avec le service culturel et patrimoine des visites guidées patrimoniales en faveur des séniors afin de faire découvrir ou redécouvrir à nos aînés la richesse de nos territoires.
- Conventionner avec le cinéma de notre ville pour la mise en place d'un tarif préférentiel pour les séances ou lors d'événements cinématographiques en leur faveur et permettre ainsi à nos anciens de disposer d'une nouvelle offre d'activité culturelle.
- Développer des actions avec la direction de lecture publique pour que nos séniors continuent à se documenter, à s'intéresser et favoriser leur sens cognitif.
- Favoriser le vieillissement actif, en accompagnant le dispositif de la ville «Bouger o'séniors » et renforcer ce dispositif au plus grand nombre afin d'avoir une augmentation des participants aux créneaux proposés par rapport à l'année 2021.
- Contribuer au développement de l'activité physique adaptée en partenariat avec des professionnels et le service des sports de la Ville pour favoriser le bien vieillir en fonction des possibilités de chacun des participants.
- Impulser des actions de découverte de l'anglais et du numérique permettant ainsi de rendre de plus en plus autonome nos séniors dans leur vie de tous les jours, notamment sur le volet numérique ; mais aussi d'avoir une approche d'une langue étrangère.
- Concevoir la mise en place d'un «pass séniors» permettant aux séniors Saint-Paulois de bénéficier de gratuité ou de remise à la piscine municipale, aux salles de spectacles, aux commerces.... en collaborant étroitement avec les différents acteurs culturels, économiques de notre ville.
- Encourager et développer les actions intergénérationnelles

## LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT EN CONSTRUISANT DU LIEN SOCIAL

Avec l'expérience difficile durant la crise sanitaire, la Ville souhaite réfléchir à développer des actions ou à accompagner des actions portées par d'autres structures, qui offriraient aux séniors désireux, la possibilité de s'exprimer, d'être écouté, et de participer à des activités collectives.

Ainsi il convient de:

- Mettre en œuvre des actions d'animation au sein des RPA construites sur le territoire (RPA Village des aînés, RPA Yuccas, RPA Rose de chine) pour offrir des espaces de convivialité et d'échanges à nos aînés.
- D'identifier et d'accompagner les personnes isolées en proposant des offres à domicile tels que la lecture à domicile, le portage de livres, les visites, etc ...afin d'apporter une présence humaine et des moments privilégiés de partage nécessaires à la vie en société et afin de lutter contre l'isolement.
- Poursuivre et développer des actions telles que le « Noël des anciens », et la mise en œuvre d'une journée conviviale «Granmoun Mafate». Avec plus de 20 centenaires à Saint-Paul, il est important que nos anciens soient mis à l'honneur sur tout la Ville et qu'aucun territoire ne soit oublié.
- Poursuivre la manifestation de la Semaine Bleue, dédiée aux personnes âgées qui a pour objectif le développement et la valorisation de la place que doivent occuper les aînés sur le territoire, et ce, quel que soit leur âge et leur autonomie, et participer au concours organisé par le Comité National de la Semaine Bleue



## SOUTENIR LES ACTIONS DE PRÉVENTION

La Ville souhaite s'appuyer sur des expérimentations pour aller plus loin dans l'utilité sociale jouée par les associations de troisième âge.

Afin de leur permettre de devenir acteurs de leur société et vecteurs de liens intergénérationnels, la Ville souhaite s'engager à :

- Poursuivre la logique volontariste d'accompagnement d'actions de prévention au plus près des personnes, avec une approche en matière de perte d'autonomie, de chutes à domicile ... par le biais de sensibilisation avec des partenaires spécialisés
- Étudier et expérimenter la mise en place d'actions innovantes ou de démarche telle que des groupes de paroles, des ateliers de stimulation de mémoire, d'amélioration du sommeil et d'alimentation sur tout le territoire, pour susciter les échanges et les partages de savoirs...
- Initier les seniors aux gestes de premiers secours

## UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN FAVEUR DE TOUS LES SENIORS EN ADAPTANT LA VILLE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

« In piébwá san rasinn i pous pa » et nos « granmouns » sont nos racines. Et c'est justement grâce à eux que les générations futures fleuriront, donneront des fruits à travers ce qu'ils les auront transmis. Nous sommes les troncs et les branches de cet arbre et nous devons amener la sève nécessaire pour que verdissent nos feuilles et fleurissent nos fleurs aussi il est de notre devoir de « préparer l'avenir pour nos anciens ».

A ce titre il convient de :

- D'accompagner les porteurs de projet de constructions de « résidences seniors » pour que Saint-Paul devienne la référence dans l'accompagnement du bien vieillir.

- D'accompagner les personnes âgées en demande d'amélioration d'habitat dans leurs démarches, et dans la définition de leurs besoins afin qu'ils aient des logements dignes pour continuer à recevoir leurs familles et transmettre leurs savoirs et connaissances.

- D'adhérer au dispositif « Ville amie des aînés » pour développer des outils qui s'inscrivent dans les préconisations remontées au Ministère des Solidarités pour lutter contre l'isolement des Aînés, et qui permettront à n'importe quel senior, citoyen ou usager de partager ses observations, son expérience, ou ses propositions en faveur des seniors, en leur permettant d'être considérés et en promouvant des représentations positives du vieillissement ;

- Orienter les seniors vers les dispositifs CCAS notamment les aides à domicile en faveur des personnes âgées pour consolider l'action sociale existante de la Ville en direction de nos seniors et accentuer ainsi notre politique volontariste.

- De promouvoir « Citoyenneté et seniors » : par l'évolution vers un Conseil des Sages ; une instance plus opérationnelle et plus représentative de la population senior, en lui permettant d'être vecteur d'information et de proposition, aussi bien de la Ville vers les aînés que des aînés vers la Ville. Cette évolution qui serait à construire pour en faire un vrai levier de démocratie participative des seniors et les rendre acteurs sur les actions et projets qui les concernent.

- Célébrer les noces de mariage et les centenaires

La mise en œuvre de cette politique globale en faveur de nos aînés nécessitera la consolidation des co-financements mais également la recherche de nouveaux partenariats financiers ou autres afin d'accroître notre ambition active à l'image de la société Saint-Pauloise dans sa globalité pour favoriser le lien social et intergénérationnel.





## LES ACTIONS SOCIALES

**La Ville a pour objectif le développement d'une politique sociale sur l'ensemble du territoire communal pour chacun de ses habitants.**

**L'année 2022 sera marquée par la réhabilitation de logements d'urgence, l'ouverture d'un centre social à titre expérimental et la tenue d'un forum de l'action sociale.**

### **ASSURER LA MISE À L'ABRI DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ET DES PERSONNES FRAGILISÉES**

**L'un des objectifs est l'ouverture d'un logement d'urgence par bassin de vie.**

Il s'agira d'améliorer et renforcer les conditions d'accueil et d'hébergement d'urgence en direction du public en rupture de logement en développant l'offre d'accueil via des partenariats avec les bailleurs sociaux, en rénovant les logements de transit existants et en adaptant les modalités de gestion et de fonctionnement.

Pour cela, il est proposé les actions suivantes :

- Réaliser un état des lieux des logements à réhabiliter (actuellement, la Ville de Saint-Paul offre 13 logements de transit, il est proposé de faire un état des lieux des occupations et de programmer les réhabilitations dans le cadre d'un plan pluri- annuel) ;

- Réaliser les réhabilitations de 3 logements de transits (libres) : à Villèle, SGH, Tan Rouge
- Etudier avec les bailleurs sociaux (SHLMR et SIDR SEDRE) la mise à disposition de logements à titre gracieux ou à loyers adaptés à l'urgence sociale et définir les modalités d'accompagnement des familles fragilisées et des femmes victimes de violences

Ainsi, la Ville proposera au CCAS **une convention de partenariat** portant sur les modalités de gestion des centres d'accueil et l'orientation des familles vers les logements d'urgence.

## DÉVELOPPER L'ANIMATION ET LA MÉDIATION SOCIALE SUR LE TERRITOIRE : « TRAVAILLER ENSEMBLE, LA CLÉ DE LA RÉUSSITE PARTENARIALE »

L'action sociale prioritairement portée par la Ville et le CCAS s'articule selon deux principes :

- la cohérence d'intervention, avec l'offre développée par les autres acteurs sociaux
- la complémentarité d'action en développant des réponses à des besoins non pris en compte au travers des compétences obligatoires et/ou en venant en renfort à des dispositifs déjà existants.

## FAVORISER LES PARTENARIATS ASSOCIATIFS AVEC LA VILLE SUR LE VOLET SOCIAL

La Ville souhaite développer le **partenariat associatif dans le domaine de l'accompagnement social**, notamment des femmes victimes de violence et des personnes sans domicile fixe (association clef, secours catholique, croix rouge ...)

Elle accompagnera le **montage de projet EVS** afin de favoriser la dimension sociale et répondre aux cahiers des charges des appels à projets CAF.

Elle proposera un **forum annuel de l'action sociale** à Saint-Paul réunissant tous les partenaires institutionnels et associatifs agissant en faveur de l'action sociale, afin d'informer la population sur l'ensemble des dispositifs d'aide disponibles sur le territoire.

## FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT AUX FAMILLES POUR LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Afin de favoriser la décentralisation de l'accompagnement sur le territoire, il est proposé d'offrir une **sensibilisation des agents des mairies annexes** pour orienter les administrés, en complément du recrutement des assistantes sociales prévu par le CCAS.

La Ville accompagnera les agents habilités à remplir les formulaires aux démarches administratives par voie postale ou bien par voie numérique et travailler sur un support d'information sur les aides sociales.

Elle accompagnera le **MOBI CAF** pour le choix des sites en fonction des besoins des administrés et favorisera l'**orientation des familles vers les Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées (MDPH)** pour constituer les dossiers.

## FAVORISER LA COHÉRENCE DES INTERVENTIONS ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES ACTIONS AVEC LES PARTENAIRES

(CAF, Département...)

La Ville proposera de nouvelles formes d'accompagnement, alternant notamment l'individuel et le collectif, privilégiant **les actions de proximité sur les quartiers** et répondant aux nouvelles problématiques : aide éducative budgétaire, précarité énergétique, accès aux soins, accès à la culture et aux sports, soutien à la parentalité.

Elle soutiendra le CCAS pour le déploiement **des épiceries sociales et solidaires et des boutiques solidarités**.

Elle conduira une réflexion sur les autres besoins encore à couvrir : sur l'offre en matière d'hygiène pour les personnes en errance et sur une autre forme de réponse comme alternative aux distributions alimentaires.

## DÉFINIR UN PLAN DE DÉPLOIEMENT DES CENTRES SOCIAUX SUR LES 7 BASSINS DE VIE

La Ville souhaite impulser une démarche participative et associer les usagers à l'évaluation de l'offre de l'action sociale et des nouveaux besoins sur le champ de l'action sociale.

Animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, l'objectif global des centres sociaux est de :

- Rompre l'isolement des habitants d'un territoire,
- Prévenir et réduire les exclusions,
- Renforcer les solidarités entre les personnes en les « intégrant » dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

La Ville propose l'**ouverture d'un centre social** en 2022 à titre expérimental avec la participation des habitants, pierre angulaire du projet social

Le centre social est un foyer d'initiatives porté par des habitants associés et appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.

Une mise en cohérence des actions de solidarité sociale et de santé sera possible au travers d'une **plateforme de proximité**, afin de faciliter l'accès à l'offre d'accompagnement des usagers

L'existence d'une plateforme offrant sur le même site la médiation sociale et l'accompagnement à la santé prend tout son sens : Le Conseil des habitants serait la porte d'entrée pour amorcer la réflexion sur les besoins et les actions proposées pour les habitants.



## LA SANTÉ POUR TOUS

La Ville souhaite développer une véritable politique de prévention santé pour ses citoyens. C'est un engagement fort qui répond aux enjeux de notre société rappelés par la crise sanitaire actuelle.

L'année 2022 sera marquée par la mise en œuvre de la Mutuelle Communale Solidaire, l'ouverture de la 2<sup>ème</sup> maison de santé et la réalisation du CLS 2<sup>ème</sup> génération.

### LA MUTUELLE COMMUNALE SOLIDAIRE

Saint-Paul sera la première commune d'outre-mer à déployer dès 2022 une mesure sociale innovante d'envergure. Cet engagement phare de la mandature participera à l'amélioration du pouvoir d'achat des familles saint-pauloises et permettra à l'ensemble de ses habitants de bénéficier d'une offre de couverture santé optimale.

### LE CLS (CONTRAT LOCAL DE SANTÉ) 2<sup>ÈME</sup> GÉNÉRATION ET LA 2<sup>ÈME</sup> MAISON DE SANTÉ, POUR FAIRE VIVRE LE PROCESSUS DE DÉMOCRATIE EN SANTÉ

Visant l'élargissement du processus de démocratie en santé, la Ville ouvrira une 2<sup>ème</sup> Maison de santé.

La Maison de santé est un lieu d'accueil et d'échanges sur l'éducation et la promotion à la santé, ouvert aux acteurs de santé et à la population afin de favoriser l'adoption de bons comportements favorables à la santé. De manière opérationnelle, elle est un outil qui permet de mener des actions de sensibilisation

et d'information générale du grand public sur diverses thématiques liées à une bonne santé (prévention du diabète, des addictions, le bien vieillir, prévention des IST etc.).

Cette structure permet également aux acteurs de santé de pouvoir accueillir et travailler en profondeur avec les habitants qui auraient été détectés lors des passages de la Karavan Santé dans les quartiers des hauts de Saint-Paul.

Le CLS 2<sup>ème</sup> génération permettra une mise en cohérence des actions au sein du quartier et une complémentarité des actions avec le centre social.



## DÉVELOPPER LA PROMOTION À LA SANTÉ

La Ville participera mensuellement aux Journées mondiales thématiques (Actions de promotion et de sensibilisation dans le cadre de journées mondiales de sensibilisation : journée mondiale du diabète, de l'autisme, de la santé mentale, du handicap...), et proposera des thématiques complémentaires dans les quartiers (Alimentation ; Prévention des addictions ; Sexualité ; Prévention des cancers ; Sport-santé, handicap), en mobilisant la **KARAVAN SANTE**.

Elle poursuivra les **actions décentralisées dans les quartiers en faveur des publics fragilisés** (mobilisation du partenariat avec le CCAS pour identifier les publics concernés pour les ateliers « mobilité, art thérapie, socio esthétiques » proposés dans les maisons pour tous et locaux de proximité ; accompagnement des partenaires tels que l'établissement français du sang – EFS - et contractualisation pour faciliter la mise en œuvre des interventions sur le territoire)

Elle fera la **promotion de l'éducation à la santé** par la poursuite des actions de la KARAVAN SANTÉ dans les écoles : les interventions de la karavan santé en milieu scolaire contribuent à proposer un PPS (Parcours Prévention Santé) à l'ensemble des élèves du territoire sur un cycle, à travers des ateliers thématiques pendant le temps scolaire.

## FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS

Il s'agit de favoriser l'effectivité de l'accès aux droits et l'accès aux soins (offres de proximité, améliorer l'information de la population).

La Ville continuera de soutenir le quotidien des Saint-Paulois dans un contexte sanitaire contraint (Covid-19) en consolidant notamment les efforts afin de répondre au mieux aux attentes des publics les plus éloignés des services de santé : au travers de ce volet le CLS entend intervenir dans le but de se rapprocher au mieux des habitants qui résident au sein des quartiers enclavés.

Pour cela, il convient ainsi de maintenir : **les actions de dépistage dans les quartiers, les interventions du vaccinobus et notre soutien aux centres de vaccination et de dépistages** (avec une réactivation d'urgence possible en cas de recrudescence de l'épidémie).

Elle réactivera le travail en réseau pour apporter le meilleur accompagnement aux publics fragilisés par le biais de la **PASS** au CHOR (permanence d'accès aux soins).

## ACCOMPAGNER LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION NUTRITIONNELLE DANS LES ÉCOLES

Il est proposé de consolider les résultats de l'étude relative au gaspillage alimentaire menée dans 3 écoles par l'accompagnement de l'école Eugène Dayot à l'élaboration d'un projet d'éducation nutritionnelle mobilisant l'ensemble des acteurs (élèves, parents, enseignants et personnel communal).





# *Saint-Paul, Terre accueillante et participative*

Pour contribuer au développement du territoire, et en faire un territoire solidaire, inclusif et sécurisant, une dynamisation des Bassins de Vie sera l'axe majeur de l'intervention communale en proximité. La valorisation des identités de quartier, la participation citoyenne et l'animation du tissu associatif et de l'Économie Sociale et Solidaire en seront les leviers.

Soutenir le quotidien des Saint-Pauloises et Saint Paulois, agir en appui aux acteurs locaux, favoriser la démocratie participative, et faire des équipements de proximité des lieux de vie sont des priorités.

En parallèle, différentes démarches et dispositifs permettront à la Ville de mieux intervenir en proximité (Réussite Educative, l'insertion, la citoyenneté, Contrat de Ville, Nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et Prévention de la Délinquance, Convention ATFPB).

## **LA PROPRETÉ URBAINE À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE**

Garantir un cadre de vie sain et agréable pour sa population constitue une priorité pour la mandature.

En 2022, cette ambition se traduit par 3 actions majeures :

- Une nouvelle organisation favorisant la proximité
- Une modernisation significative des moyens matériels
- Une relation repensée et plus étroite avec les partenaires

### **LA GESTION DE L'ACTION EN QUOTIDIENNETÉ**

Une meilleure réactivité, efficacité, couverture et cohérence d'intervention seront mises en œuvre sur chaque Bassin de Vie.

L'amélioration de la propreté urbaine se déclinera dans le renforcement d'actions coordonnées :

- La lutte contre les dépôts sauvages,
- La lutte contre les nuisances visuelles,
- L'embellissement de proximité et la replantation d'arbres notamment sur Saint-Paul Ville et à proximité de l'esplanade de Boucan Canot. Deux équipes dédiées à l'irrigation/arrosage automatique devront se structurer.
- La mise en fonctionnement d'une **brigade verte motorisée** complètera l'équipe de

brigade verte existante afin de pouvoir intervenir avec une meilleure réactivité contre l'incivisme et d'accéder à des sites non accessibles en voiture. Une coordination des actions sera faite avec la Police Municipale pour une mutualisation des moyens en vue d'un impact plus fort sur le territoire,

- **La verbalisation** du non respect du calendrier de collecte des déchets et des responsables des dépôts sauvages,
- La lutte contre les maladies vectorielles par des opérations telles « Vide Fond de Cour », par la poursuite de l'accompagnement des associations du Plan LAV et des mises en demeure des parcelles insalubres, et l'élaboration d'un Plan Dengue
- À titre expérimental, **l'acquisition de matériels innovants, écologiques et performants de propreté urbaine** pour les cœurs de ville de Saint-Paul et de Saint-Gilles-les Bains

Un partenariat sera renforcé avec le TCO ainsi que les autres institutions gestionnaires d'espaces végétalisés, les bailleurs et les promoteurs privés, en faveur d'une amélioration de la propreté sur l'ensemble du territoire, et ce sans discontinuité de lutte contre l'insalubrité.



## LA DÉMARCHE DE PROJET PARTICIPATIF

Cette démarche s'appuie sur :

- Les actions de Participation Citoyenne durable,
- Les Projets durables en lien avec les partenaires,

Une réflexion va être menée sur **la valorisation de l'action citoyenne** de dépôt des déchets/ encombrants en déchèterie.

## LA CRÉATION ET LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS

Les principales opérations consistent à :

- La réhabilitation, le déploiement, l'amélioration et la modernisation des équipements publics de proximité,
- Les études sur les nouveaux équipements

Par ailleurs, sera engagée une démarche de structuration de la gestion et le tri des déchets des services sur l'ensemble des sites et bâtiments communaux en lien avec les filières de recyclage.

La Ville de Saint-Paul animée par une ambition de territoire d'excellence pour l'économie sociale et solidaire souhaite faire émerger et valoriser les initiatives solidaires, en accompagnant les porteurs de projet et les habitants et en sensibilisant le public à la formation et à l'emploi grâce à un partenariat fort avec les acteurs.

Pour cela :

- Les Saint-Paulois seront accompagnés dans l'insertion professionnelle grâce au partenariat avec les acteurs de l'emploi, de la formation d'insertion (Pôle Emploi, PLIE, MIO, TCO, ...) dans une logique de proximité, en contribuant à la redynamisation des plates-formes de service public du Guillaume, de la Saline, et de Plateau-Caillou, ... ;

- **Des Ateliers Chantiers d'Insertion**, ainsi que **des chantiers d'insertion** seront mis en place par Bassin de Vie (Rénovation des équipements de proximité, multimédia-audiovisuel, recyclage, jardins partagés, agriculture biologique ou raisonnée, propreté urbaine, ...) afin de viser l'objectif du mandat. 15 Ateliers Chantier d'Insertion seront prévus pour 2022 ;

- La mise en cohérence **des conventionnements** avec les partenaires (Pôle Emploi, MIO, RSMA, Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance, CNARM, Chambre de commerce, Chambre des métiers, ...) permettra davantage de visibilité et de performance de nos interventions ;

- **Les clauses d'insertion** dans les marchés publics communaux de travaux seront développées et les **marchés réservés** seront accentués. Atteindre les 60% d'heures réalisés ;

- L'accompagnement à la création et au développement de structures de l'Economie Sociale Solidaire sera nécessaire au plus près des bassins de vie. Ainsi que le financement **des Structures de l'Economie Sociale et Solidaire** ;

- La Ville va continuer à accueillir les jeunes volontaires du **service civique** au sein de ses Services ;

La Ville va continuer son accompagnement à la formation du public Saint-Paulois et en particulier des jeunes ;

- Une journée de la création d'activité et de l'Insertion sera organisée annuellement dans le cadre du mois de l'Economie Sociale et Solidaire en Novembre ;

- Des locaux seront mis à disposition pour les nouveaux ACI ;

- Une réflexion sera menée sur le portage communal des ACI afin de réduire les frais de portage.





## DES BASSINS DE VIE PARTICIPATIFS ET DYNAMIQUES

### OFFRIR UN MAXIMUM DE SERVICES PUBLICS PRÈS DES HABITANTS

**Pour contribuer au développement du territoire, tout en le rendant solidaire, inclusif et sécurisant, une dynamisation des Bassins de Vie sera l'axe majeur de l'intervention communale en proximité.**

**La valorisation des identités de quartier, la participation citoyenne, avec le lancement des Conseils des Habitants, et l'animation du tissu associatif (création d'espaces de vie associative ou maisons des associations) et de l'Économie Sociale et Solidaire en seront les leviers.**

**Sans oublier un aspect important pour les familles saint-pauloises, l'extension des cimetières.**

### SOUTENIR LES ASSOCIATIONS

La Ville souhaite **renforcer et accompagner les dynamiques associatives au sein des territoires** : pour cela une conduite éthique sera mise en place avec une transparence de l'action municipale en matière de subventions grâce à une refonte des critères d'attribution plus équitables,

Les associations des Bassins de Vie seront accompagnées à travers la charte des engagements réciproques. Ce partenariat à signer entre l'État, la commune et le tissu associatif sera préalable à la création **d'espaces de vie associative ou maisons des associations**. Il s'agira de construire, de mettre à disposition et d'accompagner les associations sur des plates-formes repérées sur les Bassins de Vie de type **plates-formes publiques de vie associative**, des outils physiques de développement local.

Un premier Forum des associations et de valorisation du bénévolat sera organisé au cours de l'année.

Un programme d'animations équitable entre les territoires sera par ailleurs élaboré et un accent sera mis sur la promotion des associations culturelles et sur l'éducation musicale et la connaissance de l'histoire et du patrimoine. Par ailleurs, la diversité des identités culturelles des quartiers de chaque Bassin de Vie sera mise en valeur.

La Ville élaborera **une démarche territorialisée** de l'action municipale par le déploiement **d'un meilleur service public de proximité** dans chaque Bassin de Vie en étoffant les missions **des mairies annexes**. Tout d'abord, l'Espace Public Numérique de Travail, créateur de liens sociaux, est destiné aux administrés et aura pour objectifs d'allier le contact humain, la fourniture de services et d'équipements ainsi que la technologie. Afin de réduire les coûts de mise en œuvre de ces espaces publics numériques de travail, les mairies annexes seraient les lieux propices pour accueillir ces équipements. Le personnel de ces structures, des Aidants Connect, pourrait ainsi, après formation (15 déjà formés), assurer les permanences pour l'accompagnement des administrés dans leur démarche administrative « classique » et électronique.

Ces espaces pourraient accueillir des permanences de nos partenaires CAF, Pôle Emploi, impôts et autres, afin de faciliter les échanges et les démarches administratives avec les administrés des quartiers. Ensuite, **des ateliers numériques** seront mis en place par **les Conseillers Numériques** sur l'utilisation du numérique dans les 6 Bassins de Vie, en proximité, sur les différents équipements communaux.

Puis, la sollicitation **des écrivains publics** étant de plus en plus importante, un doublement de l'équipe au sein des mairies annexes est envisagé.



## AMÉLIORER L'ACCUEIL DANS LES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

Par ailleurs, un axe spécifique consistera à proposer **des équipements** de proximité mieux adaptés aux besoins des usagers en améliorant leur offre :

- ▶ Poursuivre les investissements relatifs à la réfection, la mise aux normes et la mise en accessibilité,
- ▶ Réflexion à mener sur le devenir du CASE de Bel Air,
- ▶ Lancement des marchés relatifs à l'implantation d'un CASE à l'Hermitage les Bains
- ▶ Poursuivre les embellissements de ces sites,
- ▶ Faire des anciennes écoles de Bellemène des équipements de proximité, des lieux de vie associatives,
- ▶ Terminer les travaux du Point Accueil Jeunesse de Marla et engager une réflexion sur la remise en fonction de celui de Palmistes,
- ▶ Mettre en place une plateforme de cohésion sociale sur la Grande fontaine offrant des activités socio-culturelles et sportives,
- ▶ Agir sur la professionnalisation des Agents d'Exploitations afin d'améliorer l'accueil,
- ▶ Améliorer et compléter l'offre d'animations et d'ateliers de proximité.
- ▶ Redéfinir les modalités et les outils liés aux conventionnements auprès des particuliers et des associations.

En termes d'accès aux droits, les maisons de justice de La Saline et de Saint-Paul Ville seront réaménagées afin de permettre la création d'un bureau supplémentaire pour plus de permanences, un meilleur accueil et discrétion/intimité des usagers. La maison de justice de Plateau Caillou vient d'ouvrir ses portes à côté de la nouvelle mairie annexe avec un aménagement optimisé et la possibilité d'avoir deux permanences en même temps.

Une journée de l'accès aux droits sera organisée annuellement sur Saint-Paul et une semaine de l'accès aux droits sera mise en place sur Mafate.



## OPTIMISER LE SERVICE FUNÉRAIRE

L'étude sur l'extension du **cimetière** de Bois de Nèfles démarrera et celles relatives à l'extension des cimetières de Villèle et Tan Rouge se poursuivront.

L'extension du cimetière du Guillaume sera réalisée en 2022. Par ailleurs, un programme d'extension du cimetière de Ravine Daniel sera élaboré. La Ville ambitionne à terme de construire une salle funéraire par Bassin de Vie. Les salles de veillée sur le quartier de l'Etang seront livrées.

## INSTAURER LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LES BASSINS DE VIE

**L'engagement et la participation citoyenne seront consolidés par la redéfinition des modalités de représentativité, de fonctionnement des instances et des moyens dédiés** : Le but est d'améliorer la participation des habitants aux instances citoyennes communales en apportant des réponses à leurs questionnements.

Pour cela un **Conseil des Habitants** par Bassin de Vie sera mis en place en toute transparence avant de préparer la préfiguration de la démarche d'un budget participatif. Les Conseils Citoyens sur les quartiers de la Politique de la Ville seront quant à eux mis en place suivant une nouvelle mouture suite à leur évaluation.

Par ailleurs des **consultations citoyennes** seront organisées sur les projets impactant liés à la santé, l'environnement le cadre de vie, l'éducation, les projets structurants sur le territoire, ...



## CONSEIL DES HABITANTS (CDH)

Axe fort de la politique publique de la Ville, les 7 Conseils Des Habitants seront installés en 2022.

Au travers de ce dispositif, il s'agira de renforcer l'implication des Saint-Paulois(es) dans la vie de la Cité et d'inculquer une culture de la participation citoyenne.

Ces 7 instances auront pour objectifs :

- D'associer les citoyens aux décisions relatives à leur qualité de vie,
- De renforcer le lien social
- De construire des politiques publics répondant aux enjeux des Bassins de Vie.

Les CDH verront leurs marges de manœuvre augmenter par l'attribution sur la durée de la mandature d'un budget d'investissement de 1 million d'euros chacun pour la réalisation de projets d'investissement (aire de jeux, street workout, table de pique-nique, /banc, aménagement urbain, valorisation du patrimoine, etc.).

Les Bassins de Vie de Saint-Paul seront dotés de sept nouvelles instances dénommées :

- CDH Saint Paul Centre,
- CDH La Plaine Bois De Nèfles,
- CDH Saint Gilles Les Bains,
- CDH de Plateau Caillou,
- CDH du Guillaume,
- CDH de la Saline,
- CDH de Mafate.

# LA POLITIQUE DE LA VILLE, EN SOUTIEN AUX QUARTIERS PRIORITAIRES

La Politique de la Ville est un laboratoire d'idées et de projets pour les quartiers prioritaires. Elle est transversale à de nombreuses actions portées par la Ville en matière d'inclusion, d'insertion et de prévention.

Le dispositif de la Politique de la Ville va se poursuivre en consolidant, les efforts faits sur les thèmes de la réussite scolaire, de la lutte contre le décrochage scolaire, et l'accompagnement à l'utilisation de l'outil numérique.

► Poursuite du fonctionnement des ateliers relais, dont l'objectif général : rescolarisation des collégiens en situation de décrochage - concerne des élèves de 8 collèges portés par l'association ACSAI qui accueille chaque année de 32 à 48 élèves,

► Poursuite du Programme de Réussite Educative (PRE) avec deux équipes de réussite éducative (Plateau Caillou/Fleurimont, Grande Fontaine/Périphérie du Centre-Ville), et un accompagnement renforcé sur le thème du décrochage scolaire et sur le numérique (adulte relais associatif) :

1. Poursuivre l'ingénierie du dispositif PRE ;
2. Accompagner les enfants et leurs parents dans leurs démarches de santé,
3. Renforcer la fonction parent et le lien social des familles,
4. Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs,
5. Développer les axes éducatifs auprès des jeunes,
6. Encadrer l'environnement scolaire des enfants et des adolescents,
7. Proposer une extension du programme sur Savanna et l'Éperon.

► Expérimentation d'une nouvelle méthode d'alphabétisation : Action Illettrisme Méthode d'alphabétisation « Yo si puedo » auprès de 10 groupes au sein de différents quartiers de Saint-Paul,

► Optimisation, développement et coordination de l'offre numérique sur les Bassins de Vie afin de lutter contre l'illectronisme.

► Renforcement en termes d'effectifs du Club de Prévention,

► L'accompagnement à la mise en œuvre de quatre Opérations Ville Vie Vacances (OVVV), autour des modules de citoyenneté, de lutte contre le sexisme, et le respect des autres dans sa différence,

► Rapprochement de la population avec l'ensemble des institutions, les forces de l'ordre, et les institutions judiciaires,

► Restitution des ateliers de lutte contre les stéréotypes avec les groupes de l'Etang – Tour des Roches – La Saline,

► Accompagnement des initiatives des acteurs de lutte contre les violences intrafamiliales (Cie Escaladance - Lycée Vue Belle-Acteurs de prévention) par l'organisation d'un forum,

► Poursuite de l'accompagnement des Saint-Paulois dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle de proximité : Il s'agit de faire émerger et de valoriser les initiatives solidaires, d'accompagner les porteurs de projet, de sensibiliser le public à la formation et à l'emploi par un partenariat fort avec les acteurs, et de favoriser l'insertion sociale des habitants :

- Parcours citoyen sportif,

- Prévention de proximité (*club de prévention incluant les éducateurs de rue sur Plateau Caillou, la Saline, Fleurimont, Pôle d'échange Saint Gilles les Hauts, l'Eperon, Bout de l'Etang, Grande Fontaine/Savanna*).

► Soutien des familles et favorisant la solidarité dans les Bassins de Vie : Le but étant de prévenir les situations de grande précarité, de développer les actions liées à la parentalité dans les territoires prioritaires, de contribuer au renforcement de la couverture sociale de la population dans l'objectif d'un meilleur épanouissement humain :

► Accompagnement social individualisé dans le cadre du PRE

► Soutien à l'amélioration du cadre de vie des Saint-Paulois : Il s'agit de participer à la rénovation des parties communes des groupes d'habitations, et de travailler avec les habitants et les acteurs institutionnels sur les projets d'aménagement à venir dans ou à proximité des quartiers prioritaires :

- Mise en œuvre des actions liées aux conventions Abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (AFTPB),

- Participation aux concertations liées aux différents projets d'aménagements (*ZAC renaissance 3, ZAC Eperon, ZAC de la Saline, ZAC du Guillaume, ZAC de Sans Souci, PRU, Eco-Cité...*)



## UN TERRITOIRE SÉCURISÉ

L'année 2022 sera marquée par des actions de la Police Municipale dans les prérogatives de police d'hyper proximité dans chaque bassin de vie au plus près de la population, pour une ville plus sécurisée où il fait bon vivre.

Ainsi, 2022 verra entre autres le déploiement de la vidéoprotection et la mise en place de la Brigade mobile.

### LE CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD)

Une prévention des conduites à risque et/ou délictueuses en priorisant des zones spécifiques d'intervention sera mise en place. De manière générale, il s'agit de poursuivre le renforcement des actions liées à la prévention de la délinquance, et de réduire le sentiment d'insécurité, en ayant une attention particulière pour la zone balnéaire et les territoires ruraux.

La sécurité et prévention de la délinquance de la commune de Saint-Paul, comportera plusieurs volets d'intervention, et aura pour objectifs :

- La réactualisation de l'instance CLSPD par la structuration d'un service dédié,
- Le lancement de groupes thématiques de travail : les violences faites aux femmes, la jeunesse, les hauts et la zone balnéaire,
- La préparation de la nouvelle Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) une fois le diagnostic de la situation de la délinquance sur les Bassins de Vie réalisé,
- La dynamisation des actions par la réalisation d'interventions spécifiques telles que la lutte contre le harcèlement dans les espaces publics et au travail, le rapprochement de la population avec l'ensemble des institutions (Force de l'ordre, Pompiers, médiateurs transports publics, institutions judiciaires, acteurs associatifs),

En outre, sera construit un partenariat renforcé avec le CCAS et le Département pour la mise en place d'un centre d'hébergement pour les victimes de violences intra-familiales.

## RENFORCER L'ACTION DE LA POLICE MUNICIPALE

Afin de renforcer la sécurité des biens et des personnes tout en assurant l'attractivité de son territoire, la Ville procédera au **déploiement d'un dispositif de vidéoprotection performant**. Il s'inscrira dans le cadre d'une stratégie générale de sûreté et de protection de la voie publique afin de dissuader, voire d'identifier les auteurs des infractions par le visionnage d'une majorité de 51 caméras en temps réel. Le visionnage instantané des images s'opèrera à l'intérieur d'un centre de supervision urbain (CSU) par des opérateurs formés à cet effet et composé d'agents ASVP et PM.

Au regard du dimensionnement de la commune, il apparaît nécessaire de renforcer le maillage territorial dans les écarts de la commune. **Le poste mobile** se traduit par l'acquisition d'un fourgon aménagé et sérigraphié doté d'équipements de saisies informatiques, et d'un agencement dédié à l'activité de la police municipale. Par ailleurs, la brigade mobile permettra de disposer d'un poste avancé dans le cadre de la gestion de certaines manifestations et également en situation de gestion de crise. Les objectifs visent à rapprocher la police municipale des citoyens dans une logique de police de proximité (accueil des administrés, recueil des doléances, établissement des mains courantes, sensibilisation et prévention...).

Il apparaît important de poursuivre l'effort de territorialisation de la police municipale au sein des différents bassins de vie. La Police Municipale est déjà dotée de trois brigades : Poste principal à Saint-Paul Ville, la Saline les hauts, et Saint-Gilles-les-bains. L'objectif serait de mieux desservir les secteurs de la Plaine, Bois de nêfles, Sans-souci, Le Guillaume. **Un nouveau poste de PM** sera créé dans les Hauts.

Face aux enjeux du territoire et à sa diversité géographique **le partenariat entre la police municipale et la gendarmerie** sera consolidée sur différentes thématiques (lutte contre les phénomènes de pousse, consommation de produits stupéfiants et d'alcool sur la voie publique, renforcement des contrôles sur la voie publique et prévention des rixes...) afin d'aboutir à une sécurisation optimale du territoire concertée et partagée pour offrir un véritable maillage territorial.

**Les actions intrinsèques de la police municipale** seront également renforcées en matière de réduction des actes d'incivilités et des troubles anormaux du voisinage, de lutte contre les nuisances sonores, de renforcement des contrôles en termes de stationnement et de circulation sur la voie publique notamment aux abords des établissements scolaires. En lien avec le TCO, les efforts en matière de lutte contre l'errance animalière et sensibilisation sur les dépôts sauvages seront également accentués.

Afin de rapprocher le policier municipal du citoyen et inversement, **les patrouilles pédestres, véhiculées et à vélo** seront renforcées sur les centres villes de Saint-Gilles et de Saint-Paul Centre (à raison d'1 fois tous les 15 jours sur Saint-Gilles et 1 fois par semaine sur Saint-Paul). Par ailleurs, l'effort de proximité de la police municipale sera également décliné sur les îlets de Mafate 1 fois par mois afin de recueillir les doléances, traiter les problématiques rencontrées dans les prérogatives de la PM et orienter vers d'autres services le cas échéant.

**La professionnalisation des agents** sera renforcée grâce à l'acquisition de nouveaux outils et la formation à de nouvelles pratiques.

**Le renouvellement des équipements** communication radios individuelles et l'installation en cours de poste de communication radio dans les véhicules sera réalisé.



## LA SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE BAINNADE

La surveillance opérationnelle des zones de baignades est assurée par les surveillants sauveteurs des plages au niveau de cinq postes de secours (Boucan-Canot, Roches-Noires, Hermitage Village, Hermitage la Passe et la Saline). Dans la continuité des travaux déjà engagés, la Ville poursuit son objectif de **rénover, de sécuriser et de moderniser l'ensemble des postes de surveillance** par la mise en œuvre d'un programme de maîtrise d'œuvre porté par le Pôle Ville Nouvelle et Transition Ecologique.

Au regard de la forte fréquentation des baigneurs et des usagers de certaines activités nautiques sur le secteur de Trou d'eau, la Commune souhaite **créer un poste de surveillance mobile** sur ce secteur.

La Ville souhaite développer avec l'expertise technique et scientifique du CSR son action en faveur d'un retour sécurisé des activités nautiques sur sa façade maritime afin de répondre notamment à l'ambition d'une ville attractive, accueillante et participative. Ce nouveau dispositif de protection reposera sur la nécessaire création d'une nouvelle zone d'expérimentation opérationnelle où des moyens de réduction du risque requin seront déployés.

La Ville accompagnera **un projet d'installation d'un filet de baignade amovible à visée expérimentale** en baie de Saint-Paul pour une durée de 6 mois. Si les tests sont concluants, le dispositif a vocation à être pérennisé.

## CRÉATION D'UNE BRIGADE DE MÉDIATEURS SUR L'ESPACE LITTORAL

L'objectif est de déployer une brigade de médiateurs afin d'apaiser et de pacifier l'espace littoral.

Concrètement cette brigade interviendra suivant un plan d'actions déterminé sur la sensibilisation, l'information de la population aux règles de civisme et aux rappels des dispositions réglementaires en vigueur sur l'espace littoral.





# Saint-Paul Terre des talents et des créativité

## LE SPORT

L'affirmation de cette politique sportive attractive et ambitieuse sur 2022 doit être entièrement connecté aux besoins et enjeux de notre territoire, en termes de loisirs, d'insertion, d'éducation, de cohésion sociale, de santé et d'attractivité.

Avec environ 300 clubs référencés sur le territoire et pour 21 000 licenciés fédéraux, avec autant de pratiquants libres (joggeur, cycliste...), Saint-Paul peut se prévaloir d'être un territoire de pratiques aux multiples facettes.

Des sports traditionnels aux nouvelles pratiques urbanisées, Saint-Paul innove, chaque année au travers de son programme d'équipements sportifs allant de l'implantation de Street workout dans les quartiers, en passant par la création d'un gymnase et d'une salle multi-activités à la Saline, ainsi que et la création du premier pumphack et padel tennis sur son territoire pour 2022.

Les projets et actions menées en 2022 répondront de manière générale aux objectifs suivants :

- Proposer une offre multiple d'activités physiques et sportives accessible à tous et adaptée à chacun en accompagnant au mieux les associations,
- Mettre à disposition des infrastructures de qualité,
- Promouvoir un encadrement et une formation de qualité à ses agents,
- Soutenir le sport de loisir et de compétition,
- Encourager les initiatives ponctuelles ou permanentes œuvrant pour la pratique sportive et son développement dans ses dimensions sociales et éducatives,
- Développer les sports de nature,
- Développer le nombre d'équipements sportifs,
- Renforcer l'attractivité de la ville par le sport.

### RÉHABILITER LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CONSTRUIRE DE PETITS ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ ;

Les principaux enjeux sont de réussir à entretenir, rénover et réhabiliter un parc d'équipements sportifs vieillissants tout en maintenant son activité, mais également de créer de nouveaux équipements sportifs dans l'ensemble des bassins de vie afin de diversifier l'offre sportive sur son territoire.

Les demandes d'activités sportives d'aujourd'hui ne correspondent plus forcément aux équipements sportifs d'hier. Il s'agira d'être innovant et multiplier les projets au cœur des quartiers : street workout, Parkour, pumphack, skate park, foot 5...

Parmi les projets prévus en 2022, peuvent être cités :

- Programme de street work out sur tout le territoire
- Création d'un parcours de santé à Tan Rouge
- Création d'un terrain de foot 5 à Plateau-Caillou
- Création d'un gymnase et d'une salle multi-activités à la Saline

Les projets d'envergure doivent aussi avoir une place prépondérante dans la structuration du territoire afin de rattraper le retard structurel en équipements sportifs. Seront proposées aux associations qui pratiquent dans des cases et salles polyvalentes des activités sportives, des salles multi-activités mais aussi la couverture de plateau.

La recherche de financement sera une priorité sur l'ensemble des projets et la mutualisation des équipements publics recherchée en nouant des partenariats avec les autres collectivités (Région, Département), l'État et les autres directions (salles de motricité dans les écoles).

Par ce biais, il s'agit de maintenir le label « Ville Active et Sportive » voir obtenir les 4 lauriers.

Afin de favoriser le développement des pratiques sportives et accueillir les nombreux pratiquants dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité, la Commune de Saint-Paul s'attachera à réhabiliter et entretenir ses équipements et à en développer de nouveaux.

## **SOUTENIR LE SPORT DANS SES DIMENSIONS ÉDUCATIVES ET SOCIALES ET ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

La commune s'engage fortement pour le sport santé bien être (SSBE), avec L'OMSEP pour le sport sur ordonnance et les activités « bouger O » pour le sport pour tous proposé par la commune. Dans le contexte sanitaire actuel, de nombreuses personnes ont arrêté toutes activités sportives. Pour leur bien-être physique, social et mental les actions autour du sport santé prennent tout leur sens.

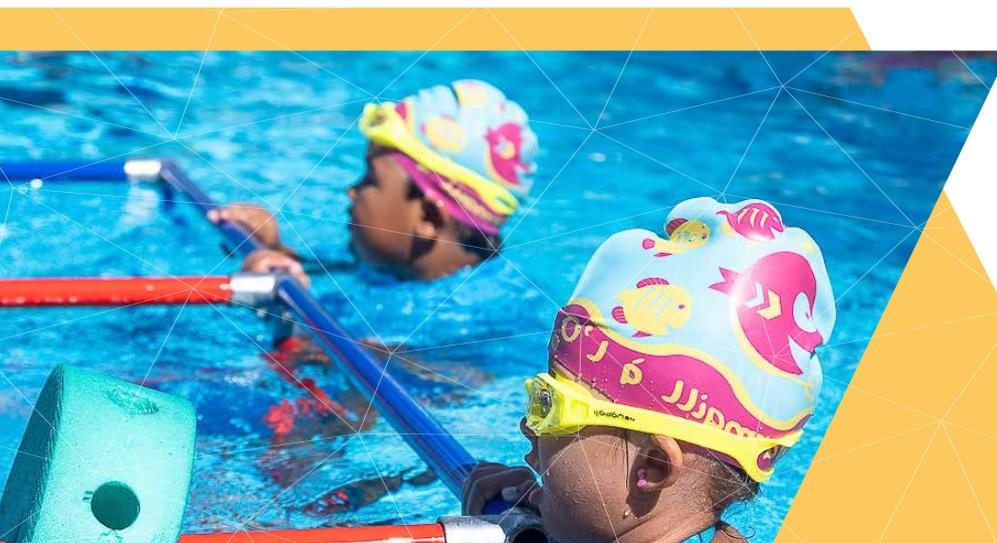
Les actions poursuivies en 2022 :

- École Municipale multi-activités.
- École municipale de natation et activités aquatiques « Opération Savoir Nager »
- Bougez O Féminin, Bougez O Seniors, Bougez O Zemployés
- Ateliers sportifs vacances : mars, mai, octobre
- Intervention des éducateurs sportifs dans les ALSH
- Mise à disposition des éducateurs aux seins des écoles primaires.

La commune ayant obtenu le label « terre de jeux 2024 », une réflexion sera menée autour de ce label pour animer le territoire en prévision des JO 2024 (association avec les écoles labellisées ; animation autour des sports olympiques ; valorisation de nos champions, accueil des différentes équipes de France au sein de nos équipements sportifs...).

Les actions poursuivies en 2022 :

- Attribution des créneaux d'utilisation des équipements sportifs par voie de convention.
- Pour les associations sportives, à partir de leur projet de développement, proposer une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle (3 ans)
- Mise à disposition de matériels sportifs et locaux sous caution, par voie de convention.
- Avis technique sur les dossiers d'attribution de subventions aux associations sportives.
- Accompagnement et soutien des associations sportives sur leurs événementiels sportifs.
- Relation avec l'Office Municipal des Sports et de l'Éducation Populaire de Saint-Paul (OMSEP), par voie de convention. (Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens à envisager pour la Maison Sport Santé MSS et les dispositifs qu'ils mènent parallèlement)
- Transports des équipes lors de leur championnat respectif. (aide au transport collectif terrestre)
- Aide à la contractualisation d'un partenariat « associations-entreprises » par le biais du mécénat ou du sponsoring
- Création d'un annuaire des associations



## RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE LA VILLE PAR LE SPORT RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE LA VILLE PAR LE SPORT

La Ville soutient l'organisation de nombreux évènements sportifs permettant de valoriser le territoire.

- Reconstitution des évènements phares de la ville tels que :

Mégavalanche / Super-Motard / tournoi international de beach tennis / meeting international d'athlétisme, Esprit Beach Océan Indien, etc.

- La participation sur ces évènements est en augmentation tous les ans. La Ville souhaite pérenniser ces évènements, très attendus par la communauté sportive et la population.
- Création d'un événement communal autour du sport santé bien-être pour répondre aux enjeux de développement et de reprise de la pratique sportive

Elle anime une Commission Communale des Espaces Sites et Itinéraires dont les objectifs sont :

- Sécurisation des voies d'escalade en milieu naturel (urgent / sécurité)
- Réalisation d'une convention avec la ligue de vol libre pour le développement du parapente sur notre territoire (aménagement de l'aire de décollage et d'atterrissage)
- Développement d'un label éco-manifestation
- Participer à la mise en place des ACI pour la gestion des espaces sportifs naturels
- Création d'un parcours de santé à Tan Rouge
- Réalisation d'un parcours permanent de VTT orientation sur le Maïdo en partenariat avec l'ONF
- Aménagement d'une aire de tir à l'arc et de grands jeux
- Engager le projet de création de la première école municipale des sports de nature à la Réunion.



## LA CULTURE ET PATRIMOINE

La Ville soutient fortement le domaine de la culture en promouvant l'accès pour tous et les acteurs locaux.

Les principales actions menées en 2022 seront de renouveler le label Ville d'Art et d'Histoire (VAH), de faire de Saint-Paul une terre de festivals, d'accompagner et de valoriser les artistes amateurs et émergents.

### METTRE EN OEUVRE UNE POLITIQUE DU PATRIMOINE

#### LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

La Ville de Saint-Paul s'engage pour le renouvellement de son label qui se concrétisera par la rédaction du bilan 2012/2022 et du nouveau projet décennal 2022/2032.

#### DÉVELOPPER LES OUTILS DE VALORISATION DU PATRIMOINE

L'espace culturel Sudel Fuma accueillera de manière didactique l'architecture et le patrimoine de la ville dès la finalisation du projet scientifique et culturel. De nouveaux outils compléteront les expositions et les parcours numériques.

En 2022, les brochures seront éditées sur les citernes, les chemins pavés, le patrimoine défensif ou encore l'église de la Conversion de Saint-Paul et le quartier de la Baie avec ses cases pêcheurs.



#### POURSUIVRE LE TRAVAIL D'INVENTAIRE, D'ÉTUDES ET DE DIAGNOSTIC

Les inventaires des patrimoines historiques et culturels sont primordiaux et préalables à tout travail de conservation, de protection, de restauration et de valorisation. L'objectif est d'apporter à la commune les éléments de connaissances de son patrimoine, éclairer ses décisions tant pour la prise en compte du patrimoine pour les projets d'aménagement, que pour son appropriation par la population ou pour sa valorisation touristique. L'inventaire des patrimoines de la zone Nord de Saint-Paul (de la Plaine Chabrier à Sans-Soucis) sera entrepris en 2022 par le.a chargé.e d'inventaire.

#### ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ARCHÉOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL EN LIEN AVEC LES AMÉNAGEURS

Le service Patrimoine et Soutien aux Arts s'emploie à accueillir et donner un premier niveau d'information aux particuliers et aménageurs sur les questions relatives à l'archéologie sur la commune de Saint-Paul, notamment sur le Zonage de Présomption de Prescription d'Archéologie Préventive (ZPPAP). Il oriente ensuite vers les services compétents de l'État. Il porte également les dossiers d'archéologie préventive de la Ville. Cette mission nécessite le recrutement d'un.e archéologue.



## **ENGAGER LES TRAVAUX DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE**

La Ville de Saint-Paul compte 26 monuments historiques sur son territoire, dont deux classés : Maison Grand Kour (ancienne école franco-chinoise) et le domaine de Villèle. Elle est propriétaire de 11 d'entre eux pour lesquels des travaux de restauration sont nécessaires. La Ville de Saint-Paul souhaite engager les études et les travaux de restauration de la Poudrière, de la Fontaine de la Vierge, de la Maison Grand Kour, du Hangar Fillod, du Marché couvert et du Four à chaux de Grand Fond. La Direction de la Culture et du Patrimoine s'appuiera sur l'expertise de la Direction Superstructure.

## **LANCER LE PROJET DE RÉHABILITATION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE DE VUE BELLE**

L'ancienne usine de Vue Belle est une friche industrielle dont la cheminée est inscrite au titre des monuments historiques. La Ville de Saint-Paul souhaite la réhabiliter et en faire un équipement artistique et culturel du territoire des Hauts. Elle sera un tiers lieu, un espace d'expérimentation et de recherche artistique en connexion avec les équipements sportifs et lecture publique de proximité.

## **ANIMER UNE PROGRAMMATION ÉVÈNEMENTIELLE LOCALE, NATIONALE ET EUROPÉENNE**

Le service Patrimoine et Soutien aux Arts et le Service Programmation artistique et culturelle travaillent en collaboration avec les services de la DAC et des associations porteuses d'événements nationaux, européens ou internationaux afin de proposer au public une programmation riche et diversifiée. Il s'agit entre autres de la Nuit des musées, du Printemps des cimetières, des Journées nationales du patrimoine de pays et des moulins, des Journées européennes de l'archéologie, des Journées européennes du patrimoine, des Journées nationales de l'architecture, de la Semaine créole, du 20 désamb...

## **COLLABORER SUR LES PROJETS TRANSVERSAUX INTÉGRANT LE PATRIMOINE**

Le Service Patrimoine et Soutien aux Arts collabore avec l'ensemble des services de la ville sur des projets d'aménagements, sportifs ou encore économiques. Il intervient particulièrement au sein des quartiers politiques de la ville en lien avec le PRE. Il apporte ainsi un rôle d'expertise dans son champ de compétences. de

## **METTRE EN OEUVRE UNE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ARTS**

### **SOUTENIR LA STRUCTURATION, LA CRÉATION ET LA DIFFUSION DES ARTISTES PROFESSIONNELS**

La Ville de Saint-Paul souhaite accompagner les filières professionnelles et soutenir l'emploi culturel au travers son soutien aux compagnies conventionnées que sont le Théâtre des Alberts, la Compagnie Morphose ou Danse en l'R. Elle s'engage à soutenir l'innovation culturelle en favorisant la création artistique professionnelle d'aujourd'hui en matière de théâtre, de marionnettes, d'arts de la rue, de cirque, de danse, de musique, d'arts de la parole, de cinéma, d'arts plastiques, visuels ou de toute forme hybride mettant l'accent sur la pluridisciplinarité.

### **ACCOMPAGNER LES ARTISTES AMATEURS ET ÉMERGENTS**

La Ville de Saint-Paul ouvrira en 2022 la Maison des pratiques amateurs dont la mission est d'encourager, de développer et de valoriser les pratiques artistiques amateurs du territoire. Elle proposera des espaces de travail, de création et de diffusion, accompagnera les projets des équipes et artistes amateurs, organisera des ateliers de pratiques artistiques en collaboration avec des artistes professionnels, des workshops et des masterclass. Elle sera également un centre de ressources.

La Ville de Saint-Paul souhaite prendre en compte de l'ensemble de l'offre de transmission, à savoir l'enseignement artistique mais aussi les pratiques amateurs grâce à l'élaboration d'un schéma communal des pratiques en amateurs. Son objectif est de soutenir et décloisonner les pratiques en amateur, favoriser les échanges et les confrontations entre les disciplines artistiques (musique, danse, théâtre, arts visuels...) ; d'encourager ces acteurs à développer des liens avec la création et la diffusion professionnelle.

### **FAIRE DE SAINT-PAUL UNE TERRE DE TOURNAGE**

La Ville de Saint-Paul souhaite faciliter l'accueil de tournages sur son territoire en permettant l'accès à ses sites et monuments emblématiques.

### **METTRE EN ŒUVRE LE 1% ARTISTIQUE**

Expression de la volonté publique de soutenir la création et de sensibiliser nos concitoyens à l'art de notre temps, « l'obligation de décoration des constructions publiques » , communément appelée « 1% artistique » est une procédure spécifique de commande d'œuvres à des artistes qui s'impose à l'État, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales. La Ville de Saint-Paul souhaite pleinement s'inscrire dans ce dispositif et ainsi soutenir la création et amener l'art sur tout le territoire.

## **METTRE EN RÉSEAU LES ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE**

### **INSTALLER UN QUARTIER CULTUREL CRÉATIF DANS LE CENTRE-VILLE DE SAINT-PAUL**

La Ville de Saint-Paul souhaite promouvoir l'offre culturelle en favorisant la mise en réseau d'un espace culturel et de parcours pérennes ou éphémères entre les équipements du centre-ville de Saint-Paul : Lespas Leconte de Lisle, Maison des pratiques amateurs, CIAP, Micro-folie, La Cerise, Médiathèque centrale... Elle encouragera le développement d'initiatives privées d'industries créatives.

### **ACCOMPAGNER LES LIEUX DE CRÉATION ET DE DIFFUSION DU TERRITOIRE**

Le territoire de Saint-Paul est riche de lieux de création et de diffusion portés par des acteurs publics et privés : le Hangar, le Témat plein air, le Moringodrome... La Ville s'engage à leurs côtés

### **FAIRE DE SAINT-PAUL UNE TERRE DE FESTIVALS**

Tout au long de l'année, hors de toute saisonnalité, Saint-Paul vibre de propositions originales, d'énergie créatrice, de talents multiples et de scènes incontournables. La Ville de Saint-Paul renouvelle son engagement auprès des organisateurs de festival. En 2022, elle accueillera sa première édition des Francofolies.

## **DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT DES ARTS ET L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

### **L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET D'ART**

Dans l'objectif d'installer l'école de musique et d'art au sein de la Maison Grand Kour et de l'ancienne école Saint-Charles, la Ville de Saint-Paul élaborera en 2022 le projet artistique et pédagogique, réalisera l'étude de faisabilité et de programmation ainsi que le diagnostic patrimonial du bâti. L'acquisition du terrain de l'ancienne école sera également engagée, étape nécessaire à la création de l'école de musique et d'art sur ce site.

Afin d'améliorer l'offre qualitative et quantitative d'enseignement décentralisée, l'école municipale de musique proposera des cours de chant choral et travaillera à offrir aux élèves des espaces d'enseignement adaptés.

### **CRÉER UN ANNUAIRE DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES DU TERRITOIRE**

La Ville de Saint-Paul souhaite proposer aux Saint-Paulois un annuaire regroupant toute l'offre d'enseignement artistique de son territoire afin que chacun puisse trouver une offre correspondant à son besoin et à son secteur géographique. La Ville de Saint-Paul souhaite également favoriser les passerelles entre établissements d'enseignement artistique et associations de pratiques amateurs.

### **PILOTER LE CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

En partenariat avec la DAAC (Délégation Académique à l'éducation Artistique et à l'action Culturelle), la DAC (Direction des Affaires Culturelles) et les trois circonscriptions, la Ville de Saint-Paul maintient son engagement financier et méthodologique pour permettre aux élèves un accès à l'œuvre, une rencontre avec l'artiste et la pratique artistique. La Ville de Saint-Paul accompagne le nouveau tarif horaire mis en place par le Rectorat, passant de 50 €/h à 60 €/h.

### **DÉVELOPPER DES ACTIONS CULTURELLES EXPÉRIMENTALES À DESTINATION DE LA PETITE ENFANCE JUSQU'AUX SENIORS**

La Ville de Saint-Paul considère que l'accès à la culture est un droit fondamental et que l'expression des cultures et la valorisation de l'expression de chacun contribuent à la force de la diversité culturelle. C'est pourquoi la Direction Culture et Patrimoine proposera des actions expérimentales tout au long de l'année permettant un accès à tous à la culture et aux arts. Les vacances culturelles, les résidences de création en structure petite enfance sont des exemples d'actions initiées en 2021 qui seront plus largement déployées en 2022.



# *Saint-Paul, Terre performante et plus accessible*

## VALORISATION DU PERSONNEL COMMUNAL ET AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Le budget 2022 est tourné vers la réalisation des objectifs de mandature et le développement des services publics et traduit, pour les Ressources Humaines, une volonté de soutenir l'investissement humain notamment au travers un plan de valorisation du personnel et une optimisation des ressources, tout en assurant la maîtrise des finances publiques.

La masse salariale devrait s'établir à 95,8 M€ au BP 2022, en intégrant l'évolution des facteurs exogènes, les coûts liés à la revalorisation du SMIC et de l'augmentation du minimum de traitement pour les agents titulaires ainsi que les coûts induits par la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre de l'engagement volontariste de la collectivité en faveur de ses agents. L'effort de la Ville portera également sur la recherche de modes opératoires différenciés et d'une meilleure adéquation des ressources aux besoins.

Par ailleurs, le budget 2022 devrait permettre la création de nouveaux emplois afin de couvrir les besoins liés :

- aux nouvelles interventions de la Commune ;
- à l'ouverture d'une nouvelle médiathèque à Plateau Cailloux ;
- à l'amélioration de l'organisation de la Police Municipale ;

Plus précisément, les prévisions relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel pour l'année 2022 visent à améliorer d'une part les conditions de travail collectives par la mise en œuvre d'une gestion des Ressources Humaines innovante et participative, et d'autre part, les situations individuelles.

Ces différentes mesures sont les suivantes :

### **1. Pour la carrière :**

- ▶ La fonction d'encadrement sera professionnalisée via la mise en place de formations spécifiques, et la fonction RH renforcée de façon transversale ;
- ▶ Une refonte du RIFSEEP, sera initiée en 2022, particulièrement axée sur la catégorie C, et qui sera mis en concordance avec le nouvel organigramme pour l'ensemble des catégories ;
- ▶ Le taux horaire des agents travaillant en accueil de loisir sans hébergement sera revalorisé (budget évalué à 80 000€) ;
- ▶ La Collectivité améliorera le pouvoir d'achat des agents en augmentant la valeur faciale du titre restaurant, qui sera, à compter du 2<sup>nd</sup> trimestre 2022, de 6€ ;
- ▶ La politique sociale de la Commune se traduit par un budget d'environ 1,7 millions d'euros (données issues du rapport social unique 2020).

La Commune participe en effet directement à ces prestations d'action sociale par le financement de la participation à la protection sociale complémentaire et de la restauration. Le Comité des Œuvres Sociales offre par ailleurs des prestations d'aide à la vie familiale, de participation en matière de culture, de loisirs ou d'activités sportive). Ces actions seront poursuivies.

- ▶ Un plan de titularisation sera mis en œuvre, en tenant compte notamment de la manière de servir de l'agent ou encore son ancienneté, et intégrera les lauréats de concours.
- ▶ Il sera procédé à la mise à jour annuelle du tableau des emplois et des effectifs ;
- ▶ Une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences sera initiée, accompagnée d'un plan de formation adapté et d'une anticipation des départs à la retraite, afin d'anticiper les évolutions quantitatives et qualitatives des emplois et des compétences, tant sur le plan individuel que collectif ;
- ▶ Le plan pluriannuel d'optimisation de gestion des ressources humaines devra viser un objectif de meilleure adéquation des ressources aux besoins, notamment grâce aux outils de gestion RH et à l'appui des Lignes Directrices de Gestion ;
- ▶ Une politique volontariste de mobilité interne sera menée, notamment par la diffusion des annonces de vacance de postes aux agents de la collectivité, l'organisation régulière de job dating et l'accompagnement des agents en attente de reclassement ;
- ▶ Un nouveau partenariat avec Pôle Emploi permettra de diffuser à un plus large public les avis de recrutement de la Collectivité et ainsi l'accompagner sur les temps forts de recrutement annuels (PEC, ALSH, ASEM, parcours de professionnalisation pour les métiers en tension) ;
- ▶ Les organisations et effectifs seront déployés en fonction des charges de travail, notamment en vue d'une gestion mutualisée des périmètres d'intervention. Cette démarche sera couplée à la mise en place de modes opératoires différenciés et plus performants dans certains domaines ;

## 2. Pour l'environnement et le bien-être au travail :

- ▶ Une heure d'activité culturelle ou sportive par semaine sera proposée aux agents pendant leur temps de travail ;
  - ▶ Des actions en faveur de la lutte contre l'illettrisme et les dépendances seront conduites auprès du personnel communal ;
  - ▶ La convention relative à la médecine du travail avec le Centre de Gestion (CDG) sera poursuivie avec un élargissement aux contrats PEC ;
  - ▶ Dans le cadre du renouvellement de la convention avec le FIPHFP, pour les exercices 2021-2024, la municipalité confirme son engagement en faveur de l'inclusion des travailleurs handicapés. Ceci se traduit par l'accompagnement à la reconnaissance du handicap et le maintien dans l'emploi des agents reconnus RQTH, notamment par l'adaptation des conditions et outils de travail.
- Par ailleurs, la Commune confirme le renforcement de sa politique d'apprentissage avec l'augmentation du nombre d'apprentis accueillis en 2021. L'objectif poursuivi est a minima de répondre aux 6% d'obligation de recrutement des BOE.
- ▶ En lien avec les organisations syndicales, les procédures de prévention et traitement des Risques Psycho Sociaux seront mises en place et des visites de sites communaux organisées ;
  - ▶ Le règlement intérieur sera actualisé ;
  - ▶ La formation des agents, hors CNFPT, sera poursuivie, avec un budget prévisionnel de 78 000 €, hors apprentissage ;
  - ▶ La mise en œuvre du dispositif du Compte Personnel Formation (CPF) avec un budget dédié.
  - ▶ Un outil de gestion automatisée du temps de travail sera mis en place, afin de garantir une meilleure assiduité des effectifs mais également de faciliter la comptabilisation des heures supplémentaires et la gestion des congés, et des outils de suivi ;
  - ▶ Le télétravail sera déployé, et pourra être ponctuel (article 133 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 et décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail modifiés).

### 3. Pour la communication interne et le développement de compétences via l'immersion :

► La Collectivité permettra l'immersion de ses agents au sein d'une autre administration ou collectivité, notamment métropolitaine, afin d'acquérir une compétence nouvelle ou échanger sur la mise en œuvre de projets ;

Ce même dispositif d'immersion sera proposé aux agents au sein des services municipaux, pour le développement de compétences, ou encore afin de promouvoir la mobilité et préparer une évolution de métier en interne ;

- L'accueil des nouveaux agents sera organisé afin de faciliter leur prise de poste et leur intégration ;
- L'accompagnement des agents dans leur carrière sera optimisé et le suivi de leur carrière amélioré ;
- La communication interne sera développée via le support Intranet et les lettres d'information aux agents ;

L'ensemble de ces mesures permettront d'engager une véritable politique RH ambitieuse, participative et bienveillante.



## OPTIMISATION DES RESSOURCES

**Dans une démarche d'une meilleure lisibilité des ressources et afin de mieux évaluer l'activité des services, la création et l'utilisation de tableaux de bord permettra de disposer d'indicateurs les plus importants pour réajuster le cas échéant. Des seuils d'alerte et/ou des suivis d'objectifs pourront être mis en place. Les documents cadres autres que les tableaux de suivi pourront être centralisés au travers d'une même base de données.**

### GESTION DES MOYENS LOGISTIQUES ET ÉVÈNEMENTIELS

Une optimisation des moyens logistiques est recherchée. Un état des lieux précis des stocks et des capacités de stockage du magasin permettra d'améliorer la gestion du patrimoine communal notamment sur le mobilier.

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie locale, la commune de Saint-Paul prête du matériel à toute entité autorisée à en bénéficier. La définition du périmètre de ces prêts permettra une mise à disposition dans un cadre contractuel par la formalisation d'une convention qui aura pour objet de régir les conditions de prêt du matériel municipal. Le recours à une réservation dématérialisée des équipements communaux permettra d'avoir une vue synoptique des prêts réalisés.

Une meilleure adéquation des moyens humains/activité ou une mutualisation entre les services permettrait de mieux répondre aux besoins tout en favorisant la récupération en temps.

Une formation des utilisateurs des différents logiciels de gestion du patrimoine et des activités (ex Atal) sera déployée.

Le matériel utile à la gestion événementielle sera renouvelé et modernisé afin de garantir des conditions d'intervention des agents optimales.

Une amélioration de la gestion du parc auto sera poursuivie dans une logique de performance et d'analyse des coûts.

La mise en place d'un pool de véhicules en complément ou en remplacement des véhicules dédiés directement aux services permettra d'optimiser le parc automobile.

Le recours à une réservation dématérialisée des équipements communaux permettra d'avoir une vue synoptique des prêts réalisés.

# MODERNISATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET DÉMATÉRIALISATION

De nos jours, la sécurisation des flux de données internet est devenue primordiale car elle garantit notamment la pérennité du bon fonctionnement des services de la Ville et de la protection de données au combien sensibles.

Pour cela, 2022 verra un accompagnement spécifique avec la mise en place de logiciels spécialisés pour faciliter le travail quotidien des agents.

## DÉPLOIEMENT DE LOGICIELS DE TRAITEMENT ET DE SUIVI DES DOCUMENTS ET PROCÉDURES DÉMATÉRIALISÉES

En 2022, une expérimentation du logiciel Maarch Courrier et Maarch Parapheur sera réalisée avec une démarche d'accompagnement des utilisateurs pour la gestion du courrier dématérialisée. Une formation à l'utilisation du logiciel sera mise en place, et un accompagnement spécifique sera assuré aux sites pilotes.

La généralisation en 2020 de l'usage de la plateforme nationale Chorus Pro a nécessité la mise en œuvre de circuits de validation du service fait sur les factures dématérialisées, via le logiciel financier (Civil Net Finance, de CIRIL), en vue de leur liquidation et mandatement. Son déploiement auprès des services sera poursuivi.

La mise en place d'un logiciel métier Documentation permettra la mise en ligne sur l'intranet de tous les documents archivés, et l'utilisation (par les gestionnaires et par les visiteurs) de fonctionnalités performantes, de référencement, de catégorisation, de mise en page, de recherche, etc ...

Le logiciel de gestion des cimetières dont dispose la Commune de Saint-Paul a permis de recenser la quasi-totalité des lieux d'inhumations répartis dans les 9 cimetières qui y sont référencés.

Mais pour permettre une meilleure mise à disposition de ces données funéraires et une meilleure orientation de leurs visiteurs, il convient de faire évoluer ce logiciel, dont les performances techniques sont limitées, en le migrant vers un environnement web, et en y ajoutant des fonctionnalités plus performantes de gestion des lieux d'inhumation (localisation sur une carte interactive), ainsi que des autres aspects de la gestion funéraire (concessions, ...).

Pour répondre à une obligation réglementaire pour le traitement des demandes d'urbanisme des administrés par voie électronique, la Commune de Saint-Paul a mis en place un téléservice permettant le dépôt de demandes en ligne (permis de construire, certificats d'urbanisme, etc ...), sur une plateforme appelée GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme).

Pour garantir un traitement optimal de ces demandes, la Ville complétera en 2022 ce téléservice de modules lui permettant de s'interfacer avec d'autres services ou procédures : (contrôle de légalité, envoi aux services de l'État pour avis,...).

La Ville s'équipera d'un SAE (Système d'Archivage Électronique), logiciel spécialisé permettant l'archivage légal des documents numériques.

Afin de garantir le stockage des données et la sécurité des serveurs, la Ville fera l'acquisition de nouveaux équipements (matériels et logiciels), plus performants, et qui répondent au mieux à l'évolution des technologies dans ce domaine.

## AMÉLIORATION DE L'ACCÈS INTERNET DANS LES SITES ADMINISTRATIFS ET LES ÉCOLES

Pour compléter les 11 Espaces Publics Numériques (EPN) déjà en fonctionnement, les sites administratifs qui sont éligibles au Wimax (« visibles » par les antennes qui seront installées) accueilleront de nouveaux EPN, permettant ainsi l'économie de multiples abonnements internet.

La liste de ces sites sera constituée en 2022 en fonction des lieux choisis pour accueillir les antennes émettrices / réceptrices.

S'agissant de l'équipement en internet des établissements scolaires du 1er degré, les modes de connexion des écoles à internet ont été renforcés ou modifiés pour permettre un meilleur confort dans l'utilisation des ressources en ligne (par ex : pour l'accès à ENT ONE,...).

Concernant les connexions nécessitant un abonnement internet, l'effort budgétaire consenti par la Caisse des Écoles pour initier cette opération sera remplacé en 2022 par la prise en charge de tous les abonnements concernés (4G, fibre) par la Commune de Saint-Paul, sur le budget de la Ville.

Concernant les connexions ne nécessitant pas d'abonnement, les 10 écoles identifiées par la Caisse des Écoles seront raccordées au Wimax, dans le prolongement de l'expérimentation positive de cette technologie avec l'école Pothier à Saint-Paul.

## COMMANDE PUBLIQUE

**Notre volonté est de faire de la Commande publique est un levier contribuant au développement durable de son territoire.**

**L'achat public devra s'inscrire ainsi dans une démarche d'ancrage territoriale et d'économie circulaire, donnant la part belle au développement des circuits courts locaux, respectueux de l'environnement.**

**Nous serons donc sensibles à travers la commande publique à ce que nos PME/TPE, véritable tremplin de l'emploi, trouvent toute la place qu'elles méritent.**

**L'inclusion des personnes éloignées de l'emploi au travers de la clause sera constitutive de la dimension environnementale et respectueuse des valeurs que nous défendrons tout le long du mandat.**

### PROMOUVOIR UNE COMMANDE PUBLIQUE COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il est prévu de multiplier les dispositifs permettant de faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique à travers notamment le développement du niveau d'allotissement et des procédures multi-attributaires.

Une démarche de simplification des procédures est aussi à initier via notamment les dispositifs spécifiques d'allègement de procédures (loi Accélération et Simplification de l'Action Publique et relèvement de seuil, procédure spécifique liée à l'innovation...).

Enfin, le développement du recours à la clause d'insertion et aux marchés publics réservés est un objectif constant. Un meilleur suivi des actions et un développement du réseau partenarial sont aussi nécessaires dans ce domaine.

### OPTIMISER LES PROCÉDURES DE COMMANDE PUBLIQUE

L'optimisation des méthodes de travail est un objectif constant.

De nouvelles mesures peuvent être mises en place notamment en termes d'anticipation des procédures, de dématérialisation des marchés (outil de récupération des attestations, archivage électronique) ou d'amélioration dans la définition du besoin via notamment la création d'une commission de validation des DCE et la mise en place d'une fiche type de présentation.

Un développement du « sourcing » en vue d'affiner la connaissance du tissu économique est primordial tout comme le recours plus accru à la négociation.

Enfin, une démarche « suivi d'exécution » des marchés et la formalisation d'un bilan « retour d'expérience » est à initier auprès des services.



# CONTRÔLE DE PERFORMANCE

## STRUCTURATION DU SERVICE ET DÉMARRAGE DE L'ACTIVITÉ

Dans le cadre de cette nouvelle démarche de contrôle de performance, il sera initié la structuration du service et le lancement des premiers chantiers (refonte des CPI, suivi d'exécution/consommation des marchés, outils de prévention des risques...) conduisant à un fonctionnement plus efficient des services.

Le suivi des actions en lien avec l'animation des groupes de référents constitués (matériels thermiques, Parc auto, associations, harmonisation des supports bureautiques...) est à mener dans une approche partenariale avec les services opérationnels. Elle devra permettre l'amélioration des procédures, la modernisation des moyens et l'optimisation des process.

